

L'offre de services de garde
en milieu communautaire :
un portrait

Septembre 2004

**Emploi,
Solidarité sociale
et Famille**

Québec 

ÉLABORATION DU PROJET D'ENQUÊTE ET DU QUESTIONNAIRE ET ANALYSE

Sabin Tremblay et Louise Guay
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Carmen Hatin
Direction des programmes à l'enfance et à la jeunesse
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

RÉDACTION

Sabin Tremblay

COLLECTE ET SYNTHÈSE DES DONNÉES

Robert Delisle
ÉchoSondage

LECTURE COMMENTÉE

Laurent Roy, Louise Guay, Carmen Hatin, Lucie Bernier et Johanne Gasse
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

LECTURE COMMENTÉE DES TABLEAUX

Roseline Allaire et Laurent Roy
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

SOUTIEN TECHNIQUE

Suzanne Lamy
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

ÉDITION

Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7
425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Numéros de téléphone :
Région de Montréal : (514) 873-2323
Région de Québec : (418) 643-2323
Ailleurs au Québec : 1 800 363-0310

Courriel : famille@messf.gouv.qc.ca
Internet : www.messf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Internet du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-43114-6

© Gouvernement du Québec

Le présent document peut être cité ou reproduit,
à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	5
CONTEXTE ET OBJECTIFS	7
FAITS SAILLANTS	9
1. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	13
2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	15
2.1 Types de services de garde offerts en milieu communautaire	15
2.1.1 Offre de garde occasionnelle et motifs	15
2.1.2 Offre de garde régulière et motifs	18
2.2 Usagers et parents utilisateurs	20
2.3 Modalités de réservation et limites de la fréquentation	21
2.4 Périodes d'ouverture et de fermeture	22
2.4.1 Heures d'ouverture	22
2.4.2 Périodes annuelles de fermeture	22
2.5 Personnel des services de garde communautaires	24
2.5.1 Personnel éducateur : nombre et formation	24
2.5.2 Personnel d'encadrement et de soutien administratif	25
2.6 Capacité d'accueil et taux d'occupation	26
2.7 Programme éducatif et ratios éducatrice-enfants	27
2.8 Locaux et bâtiments, repas, collations et accès à une cour extérieure	28
2.9 Tarifs habituels et particuliers	29

2.10	Financement des organismes communautaires et de leurs services de garde	30
2.10.1	Sources de financement des organismes communautaires	30
2.10.2	Financement du service de garde	31
2.10.3	Sources de financement publiques du service de garde	32
2.11	Services de garde en milieu communautaire, selon les régions	32
2.12	Offre de services de garde des organismes communautaires dans le secteur famille et dans les autres secteurs	34
2.13	Particularités des différentes offres de services de garde	36
CONCLUSION		39
ANNEXE : Questionnaire		41

Liste des tableaux

Tableau 1:	Répartition des organismes communautaires offrant des services de garde, selon le type de garde offert	15
Tableau 2:	Répartition des services de garde communautaires offrant la garde occasionnelle, selon le type de garde	16
Tableau 3:	Répartition des services de garde communautaires offrant la garde occasionnelle, selon la combinaison de garde	16
Tableau 4:	Répartition des organismes déclarant accueillir des enfants sur une base occasionnelle à la journée, selon la proportion de ces usagers	17
Tableau 5:	Répartition des organismes déclarant accueillir des enfants sur une base occasionnelle à la demi-journée, selon la proportion de ces usagers . . .	17
Tableau 6:	Répartition des services de garde, selon les principaux motifs pour lesquels les parents utilisent, de façon occasionnelle, les services de garde communautaires pour leurs enfants	18
Tableau 7:	Répartition des organismes offrant la garde occasionnelle, selon la proportion de ce type de garde sur l'ensemble de la garde offerte	18
Tableau 8:	Fréquentation régulière à temps plein des services de garde en milieu communautaire – Au moins quatre jours par semaine	19
Tableau 9:	Fréquentation régulière à temps partiel des services de garde en milieu communautaire – Moins de quatre jours par semaine	19
Tableau 10:	Répartition des services de garde, selon les principaux motifs pour lesquels les parents utilisent, de façon régulière, les services de garde communautaires pour leurs enfants	20
Tableau 11:	Répartition des services de garde communautaires, selon les groupes d'âge des usagers	21
Tableau 12:	Répartition des services de garde communautaires, selon les catégories d'utilisateurs	21
Tableau 13:	Périodes d'ouverture, selon les jours et les demi-journées de la semaine	23
Tableau 14:	Nombre de semaines de fermeture en juin, juillet, août, décembre, janvier	23
Tableau 15:	Répartition des services de garde, selon le nombre de jours d'ouverture du service au cours de la dernière année	24
Tableau 16:	Personnel éducateur à temps plein ou à temps partiel ayant un diplôme directement relié à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant	25

Tableau 17 : Répartition du personnel éducateur, selon le plus haut diplôme reconnu lié à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant	25
Tableau 18 : Répartition des personnes responsables de l'organisme communautaire, selon le nombre d'heures par semaine consacrées à la gestion et à la coordination du service de garde	26
Tableau 19 : Répartition des services de garde, selon le nombre maximal d'enfants que le service peut accueillir simultanément	27
Tableau 20 : Répartition des services de garde, selon le nombre moyen d'enfants accueillis par jour au cours de la dernière année	27
Tableau 21 : Répartition des services de garde, selon la ligne de conduite générale du service à l'égard de la répartition des enfants	28
Tableau 22 : Répartition des services de garde, selon le type de locaux et bâtiments où se trouvent les services de garde en milieu communautaire	28
Tableau 23 : Tarifs particuliers offerts par certains services de garde communautaires	29
Tableau 24 : Sources de financement des organismes communautaires offrant un service de garde	30
Tableau 25 : Répartition des organismes, selon la proportion du budget total de l'organisme affectée spécifiquement au service de garde	31
Tableau 26 : Répartition des services de garde, selon la proportion du financement total du service provenant de contributions publiques	31
Tableau 27 : Répartition des services de garde, selon la proportion du financement total du service provenant de contributions parentales	32
Tableau 28 : Répartition des services de garde, selon la proportion du financement total du service provenant de contributions privées	32
Tableau 29 : Répartition des services de garde communautaires, selon les régions	33
Tableau 30 : Offre de garde occasionnelle et offre de garde régulière en milieu communautaire, selon les régions	34
Tableau 31 : Répartition des services de garde communautaires, selon les secteurs d'intervention des organismes communautaires	35

Contexte et objectifs

Dans le cadre du développement des services de garde au Québec, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille doit améliorer sa connaissance de l'offre existante de services de garde occasionnelle. Cette offre est très diversifiée, tant dans la façon de fournir les services qu'en ce qui concerne les fournisseurs eux-mêmes. Cette diversité incite à aborder le portrait global de l'offre de services de garde occasionnelle sous différents angles. La présente enquête ne porte que sur les services de garde fournis par des organismes communautaires sur le territoire québécois. Une autre enquête dresse le portrait de la garde occasionnelle dans les milieux de garde régis¹. Enfin, une troisième enquête pourrait être réalisée afin de compléter ce tour d'horizon en dressant un portrait de la garde occasionnelle dans les milieux municipaux et institutionnels (CLSC, cégeps, hôpitaux, écoles, universités).

Le présent document expose les résultats d'une démarche ayant un double objet, à savoir : répertorier les organismes communautaires offrant des

services de garde occasionnelle au Québec et dresser un portrait de cette offre. De façon plus précise, on s'attachera à répondre à différentes questions sur l'ampleur et la nature de l'offre de services de garde occasionnelle en milieu communautaire. Plus précisément, dans quels secteurs de l'activité communautaire trouve-t-on des services de garde ? Comment ces services se répartissent-ils sur le territoire québécois ? À qui s'adressent ces services et à quels besoins des parents répondent-ils ? Comment ces services fonctionnent-ils ? Quels sont les modes, les limites et les contraintes de fréquentation du service de garde ? Quelle est la composition de l'équipe affectée au fonctionnement du service de garde ? Le service de garde repose-t-il sur une approche éducative ? Quelle est la contribution financière des parents et quels sont, s'il y a lieu, les tarifs particuliers pour certains usagers ? Enfin, on fouillera davantage la question des sources de financement du service de garde (secteurs public et privé, contributions des parents) pour mieux connaître l'apport de ces diverses sources dans le financement total du service de garde.

1. Laurent Roy et Sabin Tremblay, *Portrait de la garde occasionnelle en milieux de garde régis*, document interne.

Faits saillants

Aspects méthodologiques

- Parmi les 1055 organismes communautaires de différents secteurs retenus au départ, nous en avons recensé 212 qui offrent des services de garde.
- Une enquête par entrevue téléphonique réalisée auprès de ces 212 organismes a servi à réaliser un portrait de leur offre à cet égard.

Présentation des résultats

Types de services de garde offerts en milieu communautaire

- La majorité des services de garde communautaires accueillent à la fois des enfants sur une base occasionnelle et sur une base régulière (50,9 % des services, soit 108 sur 212).
- Près de 36 % des services de garde (soit 76 d'entre eux) n'offrent que la garde occasionnelle, alors que 13,2 % (soit 28 services de garde) n'offrent que la garde régulière.

Offre de garde occasionnelle et motifs

- Près de 87 % des services de garde communautaires (soit 184 sur 212) accueillent des enfants sur une base occasionnelle. Cependant, près de 59 % d'entre eux (108 sur 184) en accueillent aussi sur une base régulière.
- La garde occasionnelle la plus fréquente est la garde à la demi-journée. Celle-ci est offerte par 88 % des services offrant la garde occasionnelle (soit 162 sur 184). Et parmi ceux-ci, près de 36 % (66 sur 184) n'offrent que ce mode de garde.
- La participation à une activité de l'organisme communautaire et le répit parental sont les principales raisons les plus fréquemment mentionnées pour justifier l'utilisation par les parents du service de garde sur une base occasionnelle.

- Pour près de 41 % des services offrant la garde occasionnelle (75 sur 184), celle-ci représente plus de 80 % de la garde offerte. À l'opposé, pour plus de 28 % de ces mêmes services (52 sur 184), la garde occasionnelle ne représente que de 1 à 20 % de l'offre de garde.

Offre de garde régulière et motifs

- Plus de 64 % des services de garde recensés (136 sur 212) accueillent des enfants sur une base régulière. Cependant, environ 80 % d'entre eux (soit 108 sur 136) accueillent aussi des enfants sur une base occasionnelle.
- Moins de 14 % des services qui accueillent des enfants sur une base régulière (soit 18 sur 136) les reçoivent à temps plein (au moins quatre jours par semaine). À l'opposé, 92,6 % des services qui accueillent des enfants sur une base régulière (126 sur 136) les accueillent à temps partiel (moins de quatre jours par semaine).
- La participation à une activité de l'organisme communautaire et le répit parental sont les principales raisons les plus fréquemment mentionnées pour justifier l'utilisation par les parents du service de garde sur une base régulière.

Usagers et parents utilisateurs

- La presque totalité des services recensés (90 %) s'adressent à des enfants de 2, 3 ou 4 ans. Le groupe d'âge auquel s'adresse la moins grande proportion de services est celui des 12 mois ou moins (67,9 %).
- Dans près de 86 % des cas (soit 182 services sur 212), les usagers du service de garde sont, en totalité ou en partie, des membres de l'organisme communautaire ou des personnes ayant recours aux services de l'organisme.

- Les trois quarts des services recensés (159 sur 212) accueillent des enfants de familles qui leur sont adressées par le milieu, principalement par les centres locaux de services communautaires (CLSC), d'autres organismes communautaires et les centres jeunesse.
- Les répondants affirment, dans une proportion de 58 % (soit 123 services sur 212), que le service de garde est ouvert à l'ensemble de la communauté.

Modalités de réservation et limites de fréquentation

- Dans 83 % des services (176 sur 212), les parents doivent réserver les places auprès du service de garde. Dans la majorité des cas, cette réservation peut être faite moins d'une semaine à l'avance.
- Près de la moitié des répondants (48,1 %) affirment qu'aucune restriction n'a été établie quant à la fréquentation du service de garde par un même enfant.
- Les périodes d'ouverture et de fermeture varient beaucoup d'un service à l'autre. Les mardis, mercredis et jeudis sont les jours où le plus grand nombre de services sont ouverts, mais il n'y a pas de période dans la semaine où tous les services sont ouverts.
- En moyenne, les services sont ouverts un peu plus de 24 heures par semaine. Le nombre de services ouverts en soirée ou la fin de semaine est très restreint.
- Durant la période des fêtes, la plupart des services de garde ferment leurs portes à un moment ou à un autre en décembre et en janvier. En juillet, près des deux tiers des services de garde ferment leurs portes et les trois quarts d'entre eux les ferment pour quatre semaines ou plus.
- Aux deux extrêmes, la même proportion de services (15 %) accueillent des enfants pendant des périodes d'à peine 1 à 60 jours ou, au contraire, de 241 à 300 jours par année.

Personnel des services de garde communautaires

- Dans les services de garde recensés, on trouve 273 éducatrices à temps plein et 278 éducatrices à temps partiel.
- Sur les 551 éducatrices des services de garde communautaires, 223 (40,5 %) sont titulaires d'un diplôme attestant d'une formation reconnue, directement reliée à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant. Il s'agit d'un diplôme d'études collégiales dans 48,6 % des cas (103 éducatrices sur 223).
- Dans plus de 64 % des cas (soit 136 services sur 212), la gestion et la coordination du service de garde sont assumées par la personne responsable de l'organisme communautaire. Plus de 40 % de ces personnes (55 sur 136) disent consacrer à cette tâche de une à cinq heures par semaine.
- Dans près de 36 % des cas (soit 76 services sur 212), la gestion et la coordination du service de garde sont assumées par une autre personne que la responsable de l'organisme communautaire, et 31,5 % d'entre elles (24 sur 76) sont des éducatrices.
- Près de la moitié des services de garde recensés comptent également sur du personnel de soutien administratif.

Capacité d'accueil et taux d'occupation

- Plus de 48 % des services de garde (100 sur 208) peuvent accueillir simultanément de 10 à 19 enfants. En fait, plus de trois services sur quatre (76,9 %) ne peuvent accueillir plus de 19 enfants en même temps.
- Au cours de la dernière année, plus de 46 % des services de garde qui offrent la garde occasionnelle (soit 86 sur 184) ont accueilli en moyenne, par jour, de 1 à 9 enfants. Près de 36 % (66 sur 184) déclarent que leur moyenne était de 10 à 19 enfants par jour.
- Selon les estimations des répondants, de façon générale, plus d'un service sur cinq aurait affiché complet au cours de la dernière année, alors que 62 % des services auraient eu un taux d'occupation supérieur à 79 %.

Programme éducatif et ratios

- Près de 68 % des services ont un programme éducatif. Pour près de la moitié de ceux-ci, il s'agit d'un programme maison.
- Les ratios éducatrice-enfants sont très variables. Le nombre d'enfants par éducatrice dépasse rarement huit et encore s'agit-il, dans ces cas, de groupes d'enfants plus vieux.
- Plus de 66 % des services de garde (141 sur 212) fonctionnent, de façon générale, par groupes multiâge.

Tarification

- Près de 45 % des répondants indiquent que, de façon générale, le recours au service de garde est gratuit pour l'ensemble des usagers.
- Parmi les 104 services tarifés, 67 % ont un tarif particulier pour les familles nombreuses, 47,1 % ont un tarif particulier pour les membres de l'organisme communautaire ou ses usagers, et 42 % ont un tarif qui varie selon le revenu de la famille.

Financement des organismes communautaires et des services de garde

- Les sources de financement dont dépendent les organismes communautaires sont multiples et variées.
- Plus de 70 % des organismes communautaires ayant un service de garde (soit 149 organismes sur 212) reçoivent une partie de leur financement du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Plus de 44 % (94 organismes sur 212) disent recevoir du financement de la part du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- Une forte proportion des répondants (45,3 %, soit 96 organismes sur 212) est incapable d'estimer la part du budget de l'organisme communautaire qui est consacrée au service de garde. Parmi ceux qui ont avancé une estimation, 56 % (65 sur 116) calculent que 20 % ou moins du budget de l'organisme va au service de garde.

- Parmi les 128 répondants (60,4 %) qui ont donné une estimation sur la provenance du financement du service de garde, plus de 47 % estiment qu'il provient de sources publiques (provinciales, fédérales ou municipales) à plus de 80 %. Les principales sources gouvernementales sont le programme SOC (Soutien aux organismes communautaires) du ministère de la Santé et des Services sociaux, le PACE (Programme d'action communautaire pour les enfants) de Santé Canada et les subventions salariales et le fonds de lutte contre la pauvreté du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- La contribution des parents représente 20 % ou moins du financement du service de garde pour la majorité des répondants ayant fourni une estimation.

Services de garde en milieu communautaire, selon les régions

- Sans surprise, c'est dans la région de Montréal qu'on trouve la plupart des services de garde communautaires (72, ou 34 %). La Montérégie suit, avec 34, ou 16 %. Viennent ensuite les régions des Laurentides et de Lanaudière avec 15 services chacune, la région de Laval avec 11, et la région de la Capitale-Nationale avec 10. Aucun service de garde communautaire n'a été recensé dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Offre de services de garde communautaires dans le secteur famille et dans les autres secteurs

- Près de 70 % des services de garde recensés en milieu communautaire (148 sur 212) se trouvent dans le secteur famille.
- Les organismes communautaires du secteur famille semblent affecter une part plus importante de leur budget au service de garde que les organismes des autres secteurs.
- Le financement total du service de garde offert par les organismes famille semble provenir davantage de sources gouvernementales que celui de services semblables offerts dans les autres secteurs.

1. Aspects méthodologiques

Population cible de l'enquête

La population cible de l'enquête consistait en un ensemble de 1055 organismes communautaires susceptibles d'offrir un service de garde. Afin d'établir la liste de ces organismes, plusieurs sources ont été utilisées. Dans un premier temps, le Secrétariat à l'action communautaire autonome nous a fourni une liste des organismes œuvrant dans les secteurs où des services de garde sont le plus susceptibles d'être offerts. Ainsi, nous avons établi une première liste des organismes communautaires des secteurs suivants : famille ; femmes ; alphabétisation populaire ; employabilité ; logement ; loisirs ; réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles ; périnatalité.

Nous avons comparé cette première liste avec le répertoire des haltes-garderies communautaires produit par l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)². Les organismes du secteur famille figurant sur la liste initiale ont également été validés à partir de la liste des organismes communautaires du secteur famille dont dispose le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. La liste des organismes reconnus par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et qui travaillent auprès des réfugiés, des personnes immigrantes et des communautés ethnoculturelles a aussi été utilisée pour valider notre première liste d'organismes dans ce champ d'intervention. À chacune de ces étapes, des corrections, principalement des ajouts de noms et de coordonnées d'organismes, ont été apportées à la liste de notre population cible.

Type d'enquête

L'enquête téléphonique s'avère pertinente lorsque les délais de réalisation et le budget sont restreints. Nous avons donc choisi ce moyen de collecte en raison des contraintes de temps et de budget. Ce choix nous impose toutefois de prendre en compte les limites inhérentes au mode de collecte. Ainsi, la nature de l'information recherchée doit relever de la connaissance et ne pas être trop complexe. L'enquête téléphonique ne permet pas d'aller très loin dans la précision des renseignements recherchés et il faut se contenter d'obtenir sur certains plans des ordres de grandeur ou des évaluations approximatives plutôt que des données et des renseignements précis. C'est en tenant compte de ces limites que nous avons élaboré le questionnaire d'enquête.

Questionnaire

Un questionnaire comportant une cinquantaine de questions, dont certaines à plusieurs volets, a été élaboré par le Ministère et retravaillé à la suite des commentaires de la firme externe et des résultats du prétest. Le questionnaire aborde principalement les dimensions et les aspects suivants : le type de service de garde, à savoir l'offre ou non de garde régulière ou occasionnelle ; les motifs de l'utilisation ; les modalités de réservation ; les périodes d'ouverture du service de garde ; les critères de fréquentation ; le programme éducatif ; l'équipe de travail du service de garde ; la capacité d'accueil ; les usagers du service de garde et les besoins satisfaits ; les ratios éducatrice-enfants ; la tarification ; les sources de financement de l'organisme communautaire et du service de garde. On trouvera le questionnaire en annexe.

2. Bien que la nouvelle version mise à jour du répertoire des haltes-garderies communautaires édité pour la première fois en 2001-2002 n'ait pas encore fait l'objet d'une publication, l'AHGCQ nous a transmis, pour la réalisation de l'enquête, un fichier Excel comprenant les données qui seront utilisées pour cette mise à jour.

Prétest

Afin de valider le questionnaire et la démarche d'enquête, un prétest a été réalisé auprès d'une vingtaine de répondants, les 18 et 19 novembre 2003. Aucun élément majeur n'a été soulevé lors de ces entrevues. Toutefois, le prétest a quand même servi à modifier quelque peu le questionnaire. Ces modifications touchaient davantage la forme (formulation des questions, ordre de présentation) que le contenu. Les répondants au prétest ont pu répondre à l'ensemble des questions.

Choix du répondant

La réalité particulière des organismes communautaires et la nature des renseignements recherchés rendaient difficile le choix du répondant. Dans l'ensemble, il s'agissait de trouver la personne la plus susceptible de répondre à des questions sur le service de garde. Or, ce n'est pas dans tous les services de garde que l'on trouve une personne affectée expressément à la gestion et à la coordination de ce service. Comme le questionnaire porte aussi sur certains éléments du financement de l'organisme communautaire pour lesquels le responsable du service de garde pouvait ne pas connaître les réponses, nous avons choisi de nous adresser en priorité à la personne responsable du service de garde, lorsqu'il y en avait une, quitte à interrompre l'entrevue et à la reprendre avec la

personne responsable de l'organisme communautaire pour les aspects relevant davantage de son champ d'expertise. Lorsqu'il n'y avait pas de responsable affecté expressément au service de garde, le questionnaire était administré à la personne responsable de l'organisme communautaire auquel le service de garde est rattaché.

Réalisation de l'enquête

L'enquête téléphonique s'est échelonnée entre le 18 novembre et le 4 décembre 2003. Parmi la population cible, 745 répondants ont été disqualifiés en cours d'entrevue parce qu'ils n'offraient pas de services de garde. On notera également qu'il n'y avait plus de service à certains numéros de téléphone figurant sur la liste initiale, tandis que d'autres étaient inexacts ou introuvables (nombre = 37). Dans 26 autres cas, nous n'avons pas eu de réponse malgré plusieurs essais, ou on ne nous a pas rappelés après que nous avons laissé un message. Enfin, neuf répondants se sont dits incapables de répondre à l'entrevue. Sur l'ensemble, dix répondants seulement ont refusé de participer à l'enquête.

Au total, nous avons donc réalisé 212 entrevues. Le taux de réponse, calculé selon la méthode préconisée par la Professional Marketing Research Society, est de 95,5 % avec un taux de refus de 1,02 %. La durée moyenne de l'entrevue téléphonique était d'environ 22 minutes.

2. Présentation des résultats

2.1 Types de services de garde offerts en milieu communautaire

Les services de garde en milieu communautaire offrent plusieurs types de garde. En somme, on peut répartir les services de garde recensés en trois grandes catégories. Il y a d'abord ceux qui offrent exclusivement la garde occasionnelle puis, à l'opposé, ceux qui se limitent à la garde régulière. Entre les deux, se trouve le groupe le plus nombreux, celui des services de garde offrant à la fois la garde régulière et la garde occasionnelle.

Comme on peut le voir au tableau suivant, la majorité des services de garde recensés, soit 50,9 %, accueillent des enfants à la fois sur une base régulière et sur une base occasionnelle. Un peu moins d'une trentaine de services offrent uniquement la garde régulière (13,2 %) alors qu'à l'opposé, 76 services, soit 35,8 % des services recensés, offrent uniquement la garde occasionnelle.

2.1.1 Offre de garde occasionnelle et motifs

Comme nous l'avons vu au tableau 1, 86,8 % des services de garde recensés en milieu communautaire accueillent des enfants sur une base occasionnelle³. Le tableau 2 montre que la garde occasionnelle à la demi-journée est offerte par 88 % des services de garde offrant la garde occasionnelle. Il s'agit de loin du mode de garde occasionnelle le plus fréquent. La garde occasionnelle à l'heure et celle à la journée sont offertes respectivement par 44,6 % et 43,5 % des services de garde communautaires offrant la garde occasionnelle.

On notera qu'un même service de garde peut offrir plusieurs modes de garde occasionnelle. En effet, la majorité des services offrent l'une ou l'autre des combinaisons possibles. Ainsi, près de 23 % des organismes offrant la garde occasionnelle interrogés disent offrir les trois modes

Tableau 1
Répartition des organismes communautaires offrant des services de garde, selon le type de garde offert

Types de garde	Nombre d'organismes	%
Organismes offrant seulement la garde occasionnelle	76	35,8
Organismes offrant à la fois la garde occasionnelle et la garde régulière	108	50,9
Organismes offrant seulement la garde régulière*	28	13,2
TOTAL	212	100,0
Organismes offrant la garde occasionnelle, exclusivement ou non	184	86,8
Organismes offrant la garde régulière, exclusivement ou non	136	64,2

* Il y a lieu de s'interroger sur les 28 organismes communautaires qui n'offrent que la garde régulière, étant donné que 21 d'entre eux accueillent sept enfants ou plus (jusqu'à 38 enfants). En principe, ces services ne devraient-ils pas être titulaires d'un permis ?

3. Rappelons que ce chiffre inclut les organismes offrant exclusivement la garde occasionnelle et ceux qui offrent à la fois ce type de garde et la garde régulière.

Tableau 2
Répartition des services de garde communautaires offrant la garde occasionnelle, selon le type de garde

Types de garde occasionnelle	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde occasionnelle
À la journée	80	43,5
À la demi-journée	162	88,0
À l'heure	82	44,6
Total des organismes offrant la garde occasionnelle	184	100,0

de garde occasionnelle, soit à la journée, à la demi-journée et à l'heure. De même, plus de 15 % des services de garde offrant la garde occasionnelle le font à la fois à la journée et à la demi-journée, et 14,1 %, à la demi-journée et à l'heure (tableau 3).

Selon les répondants, les usagers de la garde à la journée représentent une proportion relativement peu importante. En effet, parmi les 80 services accueillant des enfants à la journée, plus de la moitié déclarent que 40 % ou moins de ces enfants fréquentent leur service de garde sur cette base. En fait, près de 39 % des services offrant ce type de garde estiment que la garde à la journée constitue entre 1 et 20 % de leurs usagers (tableau 4).

Comme nous l'avons vu, la garde occasionnelle à la demi-journée est le mode de garde le plus fréquent. Une cinquantaine d'organismes seulement affirment ne pas l'offrir. Parmi ceux-ci, on se souviendra que 28 accueillent des enfants uniquement sur une base régulière. Par ailleurs, on remarque que, selon les estimations des répondants, pour près de 30 % des services offrant la garde occasionnelle, la garde à la demi-journée représente plus de 60 % des usagers. Toutefois, pour plus de 40 % des services offrant la garde occasionnelle, la garde à la demi-journée représente 40 % ou moins de leurs usagers. Par ailleurs, il est important de noter que 21 % des services offrant la garde occasionnelle à la demi-journée sont incapables d'estimer la part que représente ce mode de garde sur l'ensemble de leurs usagers (tableau 5).

Tableau 3
Répartition des services de garde communautaires offrant la garde occasionnelle, selon la combinaison de garde

Combinaisons de garde occasionnelle offertes	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde occasionnelle
À la journée seulement	8	4,3
À la demi-journée seulement	66	35,9
À la journée et à la demi-journée	28	15,2
À l'heure seulement	12	6,5
À la journée et à l'heure	2	1,1
À la demi-journée et à l'heure	26	14,1
À la journée, à la demi-journée et à l'heure	42	22,8
Total	184	100,0

Présentation des résultats

Tableau 4
Répartition des organismes déclarant accueillir des enfants sur une base occasionnelle à la journée, selon la proportion de ces usagers

Proportion des usagers de la garde à la journée sur l'ensemble des usagers	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde occasionnelle
1 % à 20 %	31	38,7
21 % à 40 %	12	15,0
41 % à 60 %	6	7,5
61 % à 80 %	3	3,8
81 % à 100 %	6	7,5
Ne sait pas	22	27,5
Total	80	100,0

Tableau 5
Répartition des organismes déclarant accueillir des enfants sur une base occasionnelle à la demi-journée, selon la proportion de ces usagers

Proportion des usagers de la garde à la demi-journée sur l'ensemble des usagers	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde occasionnelle à la demi-journée
1 % à 20 %	46	28,4
21 % à 40 %	20	12,3
41 % à 60 %	14	8,6
61 % à 80 %	11	6,8
81 % à 100 %	37	22,8
Ne sait pas	34	21,0
Total	162	100,0

Quant à la garde occasionnelle à l'heure, elle demeure relativement marginale. En fait, près de 70 % de tous les services recensés ne l'offrent pas. Parmi les 48 qui le font, plus de 77 % jugent que la garde à l'heure ne représente que de 1 à 20 % de leurs usagers. À l'opposé, 11 organismes déclarent que plus de 80 % des enfants sont gardés à l'heure (données non présentées).

Motifs d'utilisation de la garde occasionnelle

Lorsqu'on les interroge sur la principale raison pour laquelle les parents utilisent, de façon occasionnelle, les services de garde pour leurs enfants, 37,5 % des services offrant ce mode de garde mentionnent le besoin de répit parental et sensiblement le même nombre invoquent la participation à une activité de l'organisme communautaire. Plus de 12 % des répondants des organismes qui offrent la garde occasionnelle suggèrent que c'est d'abord pour réaliser des activités personnelles que les parents ont recours à la garde occasionnelle (tableau 6).

Tableau 6
Répartition des services de garde, selon les principaux motifs pour lesquels les parents utilisent, de façon occasionnelle, les services de garde communautaires pour leurs enfants

Motifs d'utilisation par les parents de la garde occasionnelle	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde occasionnelle
Emploi régulier	2	1,1
Emploi sur appel, à la pige...	3	1,6
Études	1	0,5
Participation à une activité de l'organisme	68	37,0
Répit parental	69	37,5
Socialisation de leurs enfants	8	4,3
Activités personnelles	23	12,5
Autre motif	5	2,7
Ne sait pas/Ne répond pas	5	2,7
Total	184	100,0

Importance de la garde occasionnelle sur l'ensemble de la garde offerte

Pour une bonne proportion des organismes communautaires offrant la garde occasionnelle, celle-ci représente une part importante de l'offre de garde. Ainsi, pour environ 40 % des services recensés, plus de 80 % des enfants sont accueillis sur une base occasionnelle. À l'opposé, pour plus de 28 % des services de garde offrant ce mode de garde, 20 % ou moins des usagers y ont recours (tableau 7).

2.1.2 Offre de garde régulière et motifs

Au total, 136 des services recensés, soit 64,2 %, indiquent accueillir des enfants sur une base régulière (tableau 8). La grande majorité de ceux-ci, cependant, n'accueillent pas d'enfants à temps plein, à savoir au moins quatre jours par semaine. Ainsi, près de 93 % des organismes accueillant des enfants sur une base régulière le font à temps partiel, soit moins de quatre jours par semaine (tableau 9). Par ailleurs, seulement 18 organismes accueillent des enfants de façon régulière à temps plein, ce qui représente 8,5 % de tous les services recensés (tableau 8).

Tableau 7
Répartition des organismes offrant la garde occasionnelle, selon la proportion de ce type de garde sur l'ensemble de la garde offerte

Proportion des usagers de la garde occasionnelle sur l'ensemble des usagers	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde occasionnelle
1 % à 20 %	52	28,3
21 % à 40 %	16	8,7
41 % à 60 %	21	11,4
61 % à 80 %	7	3,8
81 % à 100 %	75	40,8
Ne sait pas/Ne répond pas	13	7,1
TOTAL	184	100,0

Présentation des résultats

Tableau 8
Fréquentation régulière à temps plein des services de garde en milieu communautaire
Au moins quatre jours par semaine

	Nombre d'organismes	% des services offrant la garde régulière	% de tous les services recensés
Oui	18	13,2	8,5
Non	118	86,8	55,7
Total	136	100,0	64,2
Organismes consultés	212		100,0

Tableau 9
Fréquentation régulière à temps partiel des services de garde en milieu communautaire
Moins de quatre jours par semaine

	Nombre d'organismes	% des services offrant la garde régulière	% de tous les services recensés
Oui	126	92,6	59,4
Non	10	7,4	4,7
Total	136	100,0	64,1
Organismes consultés	212		100,0

Les répondants indiquent aussi qu'une bonne proportion des enfants qui fréquentent le service de garde sur une base régulière le font sur des périodes relativement longues, soit de six mois à un an pour la moitié d'entre eux (données non présentées).

Garde régulière à temps plein

Très peu d'organismes offrent la garde régulière à temps plein, mais parmi ceux qui le font, on remarque que les usagers représentent souvent une proportion inférieure à 40 % de l'ensemble. À peine 2,4 % des 212 organismes consultés indiquent qu'entre 61 et 80 % de leurs usagers ont recours à la garde régulière à temps plein (données non présentées).

Garde régulière à temps partiel

La garde à temps partiel représente 92,6 % de la garde régulière (tableau 9), et elle est offerte par

59 % des services de garde (126 sur 212). Pour la moitié des services de garde offrant la garde régulière à temps partiel, les usagers constituent plus de 60 % des enfants qui fréquentent le service sur une base régulière à temps partiel. Dans près de 30 % de l'ensemble des services de garde interrogés, 60 % des enfants qui les fréquentent ont recours à la garde régulière à temps partiel.

Motifs d'utilisation de la garde régulière

Selon les répondants, les deux principales raisons des parents pour justifier l'utilisation du service de garde sur une base régulière sont la participation à une activité de l'organisme et le besoin de répit parental. Ces motifs sont invoqués respectivement par 37,5 % et 33,1 % des services accueillant des enfants sur une base régulière. Le désir des parents de favoriser la socialisation de leur enfant est mentionné par près de 15 % des services offrant la garde régulière (tableau 10).

Tableau 10
Répartition des services de garde, selon les principaux motifs pour lesquels les parents utilisent, de façon régulière, les services de garde communautaires pour leurs enfants

Motifs d'utilisation par les parents de la garde régulière	Nombre de services de garde	% des services offrant la garde régulière
Emploi régulier	1	0,7
Emploi sur appel, à la pige...	2	1,5
Études	3	2,2
Participation à une activité de l'organisme	51	37,5
Répit parental	45	33,1
Socialisation de leurs enfants	20	14,7
Autre raison	10	7,4
Ne sait pas/Ne répond pas	4	2,9
Total	136	100,0
Organismes consultés	212	—

2.2 Usagers et parents utilisateurs

Groupes d'âge des usagers

La presque totalité des services de garde recensés (90 %) accueille des enfants de 2, 3 et 4 ans. Une proportion un peu moins importante de services de garde accueille des enfants de 24 mois ou moins. On notera aussi que plus de 30 % des services de garde n'accueillent pas les enfants de moins de 12 mois et qu'un peu moins du quart des services n'accueillent pas ceux de 12 à 18 mois. À l'autre extrémité, 22,2 % des répondants indiquent que leur service de garde accueille des enfants de plus de 5 ans (tableau 11).

Catégories de parents utilisateurs

Un service de garde communautaire peut s'adresser à trois catégories de parents. D'une part, le service de garde peut s'adresser aux membres ou à la clientèle de l'organisme communautaire. En d'autres termes, certains parents souhaitant participer aux activités offertes par l'organisme peuvent avoir besoin pour ce faire de recourir au service de garde. Les utilisateurs du service de garde peuvent aussi être adressés par des partenaires du milieu tels que les centres locaux de services communautaires (CLSC) ou d'autres organismes communautaires. Enfin, le service de garde peut offrir ses services à l'ensemble de la communauté.

Près de 86 % des répondants affirment que les parents qui utilisent le service de garde sont, en totalité ou en partie, des membres de l'organisme communautaire ou des personnes ayant recours aux services de l'organisme. Selon nos données, pour environ le tiers des services de garde recensés, la clientèle et les membres de l'organisme communautaire représenteraient de 81 à 100 % des utilisateurs du service de garde. En revanche, ils sont environ autant à affirmer que la clientèle ou les membres de l'organisme communautaire constituent 40 % ou moins du total des utilisateurs du service de garde (données non présentées⁴).

Les trois quarts des services de garde recensés disent accueillir les enfants de familles qui leur sont adressées par le milieu. Selon les estimations des répondants, les parents adressés par les partenaires du milieu représentent une part moins importante des utilisateurs du service de garde que la clientèle ou les membres de l'organisme communautaire. Les principaux partenaires qui dirigent des familles vers les services de garde sont les CLSC, les autres organismes

4. Notons qu'environ 15 % des répondants se sont déclarés incapables d'estimer la part que représente, sur le total des utilisateurs du service de garde, chacune de ces catégories d'utilisateurs.

Présentation des résultats

communautaires du milieu et les centres jeunesse. Les écoles de quartier et les hôpitaux sont également mentionnés parmi les partenaires qui adressent des enfants au service de garde. Enfin, 58 % des répondants affirment que le service de garde est ouvert à l'ensemble de la communauté (tableau 12).

2.3 Modalités de réservation et limites de la fréquentation

Modalités de réservation

Dans la très grande majorité des cas, les parents qui souhaitent utiliser l'un des services de garde recensés doivent réserver à l'avance. En effet, 83 % des répondants indiquent qu'une réserva-

tion est exigée de la part des parents utilisateurs. Dans près de 60 % des services exigeant une réservation, celle-ci peut être faite moins d'une semaine à l'avance, tandis qu'elle doit l'être au moins une semaine avant pour environ le tiers des services exigeant une réservation. Toutefois, plus de 62 % des services exigeant que le parent réserve à l'avance se disent également prêts à accueillir des enfants sur demande lorsque la période de réservation est terminée mais qu'il reste des places (données non présentées).

Limites de la fréquentation

Il est important de souligner que près de la moitié (48,1 %) des répondants affirment qu'aucune limite n'a été établie quant à la fréquentation du

Tableau 11
Répartition des services de garde communautaires, selon les groupes d'âge des usagers

	Nombre de services de garde	%
Moins de 12 mois	144	67,9
12 mois à moins de 18 mois	162	76,4
18 à 24 mois	176	83,0
2 ans	191	90,1
3 ans	202	95,3
4 ans	202	95,3
5 ans	198	93,4
Plus de 5 ans	47	22,2
Organismes consultés	212	—

Tableau 12
Répartition des services de garde communautaires, selon les catégories d'utilisateurs

Catégories d'utilisateurs	Nombre de services de garde	% de l'ensemble des services recensés
Clientèle ou membres de l'organisme	182	85,8
Familles adressées par les partenaires du milieu	159	75,0
Ensemble de la communauté à l'exclusion des catégories précédentes	123	58,0
Organismes consultés	212	100,0

service de garde par un même enfant. Toutefois, certains services se sont donné des balises pour limiter le nombre de périodes⁵ durant lesquelles un même enfant peut fréquenter le service de garde. Parmi ces services, 68 indiquent avoir fixé un nombre maximal d'heures de fréquentation par jour par enfant. Dans plus de la moitié de ces cas, cette limite est établie à quatre heures ou moins par jour pour un même enfant. On note que 72 services ont établi un nombre d'heures maximal par semaine pendant lesquelles un même enfant peut fréquenter le service de garde. Pour près de 50 % de ces services, le nombre d'heures maximal est de 14 ou moins. Certains services (65) imposent un nombre maximal de demi-journées de fréquentation par semaine pour un même enfant. Dans la grande majorité des cas, le nombre maximal a été établi à quatre demi-journées par semaine. Pour ce qui est de restreindre le nombre de jours de fréquentation par semaine pour un même enfant, 34 services le font. Enfin, parmi les services de garde qui imposent des limites quant à la fréquentation du service par un même enfant, près de 70 % ont deux balises ou plus⁶.

2.4 Périodes d'ouverture et de fermeture

2.4.1 Heures d'ouverture

Comme on peut le voir au tableau 13, les périodes d'ouverture et de fermeture sont très diversifiées parmi les services de garde en milieu communautaire. Les jours, les demi-journées, voire les heures d'ouverture ou de fermeture durant la semaine, varient grandement d'un service à l'autre, que ce soit le matin, l'après-midi ou le soir.

Les mardis, mercredis et jeudis sont les jours où le plus grand nombre de services sont ouverts. Ces jours-là, entre 41 et 43 % des services⁷

déclarent accueillir des enfants le matin, tandis qu'un peu moins déclarent en accueillir l'après-midi et qu'entre 28 et 30 % offrent des services ininterrompus toute la journée. Les périodes d'ouverture les plus fréquentes sont les mêmes pour tous les jours de semaine, à savoir de 9 h à midi, de 13 h à 16 h et de 8 h 30 à 16 h 30 pour les services offerts toute la journée. On notera également qu'il n'y a pas de périodes durant la semaine où tous les services sont ouverts, ni de périodes où ils sont tous fermés. Les services de garde consultés sont ouverts en moyenne un peu plus de 24 heures au total par semaine. Cette moyenne tient compte des heures d'ouverture offertes le jour, en semaine ainsi que la fin de semaine et en soirée. Si l'on ne considère que les heures les plus habituelles, à savoir le jour, du lundi au vendredi, les services de garde sont ouverts en moyenne un peu plus de 22,5 heures par semaine. Le nombre d'heures d'ouverture le soir et les fins de semaine est donc relativement restreint.

Très peu de services de garde offrent des plages de fréquentation pour les soirs de semaine ou pour les jours et les soirs, la fin de semaine. Ainsi, c'est le vendredi que le plus grand nombre de services, soit treize, sont ouverts en soirée. En ce qui concerne les fins de semaine, seulement dix-sept services disent être ouverts le samedi, pour la journée entière ou pour une demi-journée, et huit disent être ouverts en soirée, ce jour-là. Le dimanche, ils sont encore moins nombreux à offrir des services, alors que onze sont ouverts soit le matin, soit l'après-midi ou toute la journée, et quatre services seulement disent être ouverts en soirée.

2.4.2 Périodes annuelles de fermeture

Le tableau 14 nous renseigne sur les périodes de fermeture des services de garde communautaires durant la période estivale et la période des fêtes. On notera que dans la majorité des cas, il s'agit des seuls moments de l'année où le service de garde ferme ses portes. En effet, près de 85 % des répondants affirment qu'à l'exception de ces périodes, le service de garde ne ferme à aucun autre moment durant l'année.

Ainsi, les réponses révèlent qu'environ 60 % des services de garde restent ouverts tout le mois de juin. Près de 13 % des services sont fermés pendant quatre semaines ou plus durant ce mois,

5. Les balises servant à limiter la fréquentation du service de garde par un même enfant peuvent être établies en nombre d'heures par jour ou par semaine, ou encore en nombre de demi-journées ou de jours par semaine.

6. Par exemple, un nombre maximal d'heures par jour et un nombre maximal de demi-journées par semaine.

7. Il s'agit à la fois des services de garde qui accueillent des enfants le matin seulement et des services de garde qui offrent la garde toute la journée, avec une période d'interruption le midi.

Présentation des résultats

Tableau 13
Périodes d'ouverture, selon les jours et les demi-journées de la semaine

Jours	PÉRIODE D'OUVERTURE										Fermé		Ouvert en soirée	
	Avant-midi seulement		Après-midi seulement		Jour complet									
					Avec interruption*		Sans interruption		Total					
	Nombre de services ouverts	% des services recensés	Nombre de services ouverts	% des services recensés	Nombre de services ouverts	% des services recensés	Nombre de services ouverts	% des services recensés	Nombre de services ouverts	% des services recensés	Nombre de services fermés	% des services recensés	Nombre de services ouverts	% des services recensés
Lundi	19	9,0	26	12,3	41	19,3	56	26,4	97	45,8	70	33,0	5	2,4
Mardi	30	14,2	16	7,5	59	27,8	62	29,2	121	57,1	45	21,2	8**	3,8
Mercredi	24	11,3	20	9,4	63	29,7	60	28,3	123	58,0	45	21,2	8	3,8
Jeudi	31	14,6	17	8,0	60	28,3	63	29,7	123	58,0	41	19,3	10	4,7
Vendredi	32	15,1	14	6,6	39	18,4	51	24,1	90	42,5	76	35,8	13***	6,1
Samedi	2	0,9	1	0,5	2	0,9	10	4,7	12	5,7	197	92,9	8	3,8
Dimanche	1	0,5	—	—	1	0,5	8	3,8	9	4,2	202	95,3	4	1,9

* Le service offre une plage horaire en avant-midi et une autre en après-midi, avec une période de fermeture entre ces deux plages horaires.

** Deux services ne sont ouverts que le soir.

*** Quatre services ne sont ouverts que le soir.

Tableau 14
Nombre de semaines de fermeture en juin, juillet, août, décembre, janvier

Nombre de semaines de fermeture	JUIN		JUILLET		AOÛT		DÉCEMBRE		JANVIER	
	Nombre de services	% des services recensés	Nombre de services	% des services recensés	Nombre de services	% des services recensés	Nombre de services	% des services recensés	Nombre de services	% des services recensés
Moins d'une semaine	2	0,9	1	0,5	2	0,9	9	4,2	39	18,4
1 semaine	23	10,8	7	3,3	6	2,8	106	50,0	114	53,8
2 semaines	25	11,8	16	7,5	18	8,5	68	32,1	14	6,6
3 semaines	5	2,4	8	3,8	5	2,4	7	3,3	2	0,9
4 semaines ou plus	27	12,7	102	48,1	77	36,3	3	1,4	4	1,9
Ne ferment pas	128	60,4	77	36,3	103	48,6	17	8,0	37	17,5
Ne sait pas/Ne répond pas	2	0,9	1	0,5	1	0,5	2	0,9	2	0,9
Total	212	100,0	212	100,0	212	100,0	212	100,0	212	100,0

alors que 23,5 % ferment leurs portes pendant deux semaines ou moins. En juillet, près des deux tiers des services de garde ferment leurs portes et les trois quarts de ceux-ci (soit près de 50 % des services recensés) vont même jusqu'à fermer pendant quatre semaines ou plus. Au mois d'août, 36,3 % des services se déclarent fermés pour la grande majorité du mois (quatre semaines ou plus). On notera cependant que près de la moitié des services disent ne pas fermer du tout en août.

Durant la période des fêtes, la plupart des services de garde ferment leurs portes à un moment ou à un autre durant les mois de décembre et de janvier. En fait, seulement 17,5 % des répondants affirment que leur service ne ferme à aucun moment en janvier et 8 % en décembre. En revanche, la moitié des services recensés sont fermés pendant une semaine en décembre, 32,1 % le sont pendant deux semaines et 1,4 % pendant quatre semaines ou plus durant ce mois. En comparaison, en janvier, on en compte un peu plus qui sont fermés pendant une seule semaine (53,8 %) et 17,5 % ne ferment pas du tout. Enfin, seulement 4,2 % des services recensés ferment pour moins d'une semaine en décembre, alors qu'il y en a 18,4 % en janvier.

Si on tient compte des périodes de fermeture, plus du quart des services recensés ont été ouverts entre 181 et 240 jours durant la dernière année. Une proportion légèrement moindre des services ont été ouverts entre 121 et 180 jours. Par ailleurs, aux deux extrêmes, la même proportion de services (15 %) ont accueilli des enfants pendant moins de 60 jours et pendant des périodes de 241 à 300 jours. Il est important de souligner que près de 28 % des répondants n'ont pas été en mesure d'estimer le nombre de jours d'ouverture par année de leur service de garde (tableau 15).

2.5 Personnel des services de garde communautaires

2.5.1 *Personnel éducateur : nombre et formation*

Selon les estimations des répondants, les services de garde recensés en milieu communautaire comptent sur un personnel éducateur composé

Tableau 15
Répartition des services de garde,
selon le nombre de jours d'ouverture
du service au cours de la dernière année

Nombre de jours d'ouverture	Nombre de services	%
Moins de 60	23	15,0
61 à 120	20	13,1
121 à 180	37	24,2
181 à 240	41	26,8
241 à 300	23	15,0
301 ou plus	9	5,9
Total	153	100,0
Ne sait pas/ Ne répond pas	59	—
Organismes consultés	212	—

de 273 éducatrices à temps plein et 278 à temps partiel. Cela signifie qu'on compte en moyenne 2,6 éducatrices par service de garde. Pour la très grande majorité des services recensés (82,1 %), on compte moins de deux éducatrices à temps plein (tableau 16). En fait, plus du tiers des répondants déclarent n'avoir aucune éducatrice à temps plein, alors qu'environ la même proportion de services n'en ont pas à temps partiel (données non présentées).

Sur les 551 éducatrices des services de garde communautaires, 40,5 % sont titulaires d'un diplôme relié directement à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant (tableau 16). Précisons ici que, pour établir le taux d'éducatrices titulaires d'un diplôme relié directement à leur fonction, les répondants étaient invités à ne considérer que les formations reconnues par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Par ailleurs, près d'un service sur trois ne compte aucune éducatrice ayant un diplôme reconnu.

Une grande partie (46,2 %) des éducatrices qui possèdent une formation reconnue ont en fait un diplôme d'études collégiales relié à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant. Une proportion de 16,6 % sont titulaires d'un

Présentation des résultats

diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) dans le même domaine, tandis qu'elles sont 8,1 % à avoir un certificat d'études universitaires dans un champ relié à leur fonction. Enfin, près de 11 % ont une attestation d'études collégiales dans un champ d'études reconnu (tableau 17).

2.5.2 Personnel d'encadrement et de soutien administratif

Personnel d'encadrement

Dans plus de 64 % des cas (136 sur 212), la gestion et la coordination du service sont assumées par la personne responsable de l'organisme communautaire dont ce service relève. Parmi les

responsables d'organismes communautaires qui assument la gestion et la coordination du service de garde, plus de 40 % y consacrent de une à cinq heures par semaine. Par ailleurs, selon les répondants, ils seraient près de 10 % à se consacrer à temps plein, soit plus de 30 heures par semaine, à la gestion et à la coordination du service de garde. Notons que, dans certains cas, il peut s'agir d'organismes communautaires dont la mission consiste essentiellement à offrir des services de garde (tableau 18).

Dans 35,8 % des cas (76 sur 212), c'est une autre personne que la responsable de l'organisme communautaire qui assume la gestion et la coordination du service de garde. Plus de la

Tableau 16
Personnel éducateur à temps plein ou à temps partiel ayant un diplôme directement relié à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant

Éducatrices	Nombre d'éducatrices	% des éducatrices
À temps plein	273	49,5
À temps partiel	278	50,5
Ayant un diplôme reconnu relié directement à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant	223	40,5
TOTAL (temps plein + temps partiel)	551	100,0

Tableau 17
Répartition du personnel éducateur, selon le plus haut diplôme reconnu relié à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant

Diplômes reconnus	Nombre d'éducatrices	% de l'ensemble des éducatrices ayant un diplôme reconnu
Attestation d'études collégiales (AEC)	24	10,8
Certificat d'études collégiales (CEC)	12	5,4
Diplôme d'études collégiales (DEC)	103	46,2
Diplôme d'études universitaires (certificat)	18	8,1
Diplôme d'études universitaires (baccalauréat)	37	16,6
Diplôme d'études universitaires (maîtrise)	4	1,8
Ne sait pas/Ne répond pas	25	11,2
Éducatrices ayant un diplôme reconnu	223	100,0

moitié des personnes dans ce cas n'assument que cette fonction, tandis que 31,5 % assument simultanément le rôle d'éducatrice. Moins de 20 % de ces personnes accordent entre onze et quinze heures par semaine à la gestion et à la coordination du service de garde, tandis qu'elles sont 17,5 % à s'y consacrer à temps plein, soit plus de trente heures par semaine (données non présentées). Notons que 33 répondants se disent incapables d'estimer le temps qu'exigent la gestion et la coordination du service de garde.

Personnel de soutien administratif

En plus du personnel d'encadrement, près de la moitié des services de garde comptent également sur du personnel de soutien administratif. En général, dans près de 61 % des cas, les services de garde doivent compter sur un personnel de soutien administratif pour environ une à cinq heures par semaine. Chez 20 % des répondants, le soutien administratif demande entre six et dix heures par semaine. Enfin, seulement 2,8 % des services de garde recensés ont besoin d'une personne à temps plein, soit pendant plus de trente heures par semaine, pour les tâches de soutien administratif (données non présentées).

2.6 Capacité d'accueil et taux d'occupation

Capacité maximale d'accueil

Une bonne proportion des services recensés (48,1 %) peuvent accueillir simultanément de 10 à 19 enfants. En fait, plus des trois quarts (76,9 %) ne peuvent accueillir plus de 19 enfants en même temps. De plus, près de 29 % des services de garde ont une capacité maximale de 9 enfants ou moins. Enfin, environ 17 % des services recensés sont en mesure d'accueillir simultanément 20 à 29 enfants (tableau 19).

Nombre d'enfants accueillis au cours de la dernière année

Dans plus de 46 % des cas, les répondants indiquent que, au cours de la dernière année, leur service de garde a accueilli en moyenne de 1 à 9 enfants par jour. Près de 36 % déclarent avoir accueilli en moyenne 10 à 19 enfants par jour durant la même période, tandis que 10,3 %

Tableau 18
Répartition des personnes responsables de l'organisme communautaire, selon le nombre d'heures par semaine consacrées à la gestion et à la coordination du service de garde

Nombre d'heures par semaine consacrées à la gestion et à la coordination	Nombre de responsables de l'organisme communautaire	%
1 à 5 heures	55	40,4
6 à 10 heures	17	12,5
11 à 15 heures	7	5,1
16 à 20 heures	6	4,4
21 à 25 heures	4	2,9
26 à 30 heures	3	2,2
31 à 35 heures	5	3,7
36 à 40 heures	5	3,7
56 à 60 heures	1	0,7
Ne sait pas/ Ne répond pas	33	24,3
Total	136	100,0

en ont accueilli entre 20 et 29 (tableau 20). De façon générale, selon les estimations des répondants, plus d'un service sur cinq affichait un taux d'occupation de 100 % au cours de la dernière année, alors que dans près de 62 % des services recensés, ce taux aurait été supérieur à 79 %⁸. À l'opposé, près de 10 % affichent un taux d'occupation inférieur à 60 % (données non présentées).

8. Il est possible que les taux d'occupation soient surestimés. D'après ce qu'on en sait, le mode de calcul du taux d'occupation des organismes communautaires diffère sensiblement de celui imposé aux services de garde régis. Dans les organismes communautaires, ce taux est parfois établi sur la base des enfants attendus selon les réservations. Ainsi, un service de garde qui peut accueillir vingt enfants mais qui n'obtient que dix réservations, considère quand même avoir un taux d'occupation de 100 % si les dix enfants se présentent. D'autre part, selon les renseignements fournis par l'AHGCQ, la plupart des haltes-garderies calculent leur taux d'occupation en fonction du nombre de jours d'ouverture plutôt que sur la base de 260 jours par année, comme c'est le cas des services de garde régis.

Présentation des résultats

Tableau 19
Répartition des services de garde, selon le nombre maximal d'enfants
que le service peut accueillir simultanément

Capacité maximale d'accueil	Nombre de services de garde	%	% cumulé
1 à 9 enfants	60	28,8	28,8
10 à 19 enfants	100	48,1	76,9
20 à 29 enfants	35	16,8	93,8
30 à 39 enfants	9	4,3	98,1
40 enfants ou plus	4	1,9	100,0
Total	208	100,0	—

Tableau 20
Répartition des services de garde, selon le nombre moyen d'enfants accueillis par jour
au cours de la dernière année

Nombre moyen d'enfants accueillis par jour au cours de la dernière année	Nombre de services de garde	%	% cumulé
1 à 9	86	46,7	46,7
10 à 19	66	35,9	82,6
20 à 29	19	10,3	92,9
30 à 39	5	2,7	95,6
40 ou plus	8	4,3	100,0
Total	184	100,0	—

2.7 Programme éducatif et ratios éducatrice-enfants

Programme éducatif

Selon les répondants, près de 68 % des services de garde recensés en milieu communautaire disposent d'un programme éducatif. Dans près de la moitié des cas, le programme a été élaboré par le service de garde. Pour les autres, il s'agit de l'application ou de l'adaptation d'un programme déjà existant, et les trois quarts d'entre eux précisent qu'il s'agit du programme *Jouer c'est magique*.

Ratios éducatrice-enfants

En ce qui concerne le ratio éducatrice-enfants, il y a une très grande diversité parmi les services recensés, et ce, pour tous les groupes d'âge. Dans certains cas, très rares, le nombre restreint d'enfants par éducatrice paraît surprenant. Un certain nombre de répondants nous ont même parlé de ratios d'une éducatrice par enfant. Après vérification, il apparaît que, dans ces cas, la garde est exercée par une personne bénévole. Quoi qu'il en soit, malgré la diversité et le large prisme des possibilités, il est possible d'extraire certaines tendances.

Pour les poupons de moins de 12 mois, les ratios les plus fréquents sont de deux, trois ou quatre enfants pour une éducatrice. Près de 78 % des services qui accueillent des enfants de ce groupe d'âge optent pour l'un de ces trois ratios. Pour les enfants de 12 à moins de 18 mois, les ratios les plus fréquents varient entre deux et cinq poupons par éducatrice. Pour les bambins de 18 à 24 mois, les ratios montent d'un cran, alors que, dans la majorité des cas, une éducatrice a la charge de trois à six enfants. Pour les enfants de 2 ans, le ratio le plus fréquent est d'une éducatrice pour six enfants. Notons cependant que plusieurs services adoptent un ratio de une éducatrice pour cinq enfants dans ce groupe d'âge. Pour les enfants de 3 et 4 ans, les ratios les plus fréquemment appliqués sont sensiblement les mêmes que pour les enfants de 2 ans, à savoir une éducatrice pour six enfants. Chez les enfants de 5 ans, les répondants qui se sont prononcés mentionnent que le ratio prévu oscille entre six et huit enfants par éducatrice.

En ce qui concerne les groupes multiâge, les ratios correspondent à ceux prévus pour les enfants de 2, 3 ou 4 ans. Ainsi, la ratio le plus fréquemment prévu pour ces groupes est de six enfants par éducatrice, mais l'on trouve assez fréquemment des ratios de cinq ou de huit enfants par éducatrice (données non présentées). Ces derniers ratios sont importants puisqu'une forte proportion des services recensés disent favoriser l'inclusion des enfants dans des groupes multiâge. Les deux tiers des services recensés affirment en effet que, de façon générale, c'est la solution qu'ils préconisent. Parmi les autres, 23,1 % favorisent la répartition des enfants par groupes d'âge tandis qu'environ 10 % affirment répartir les enfants autant par groupes d'âge que par groupes multiâge (tableau 21).

2.8 Locaux et bâtiments, repas, collations et accès à une cour extérieure

Pour une bonne part, les services de garde recensés se trouvent dans un centre communautaire. C'est le cas de 45 % d'entre eux. Plus du quart sont situés dans une maison privée ou un appartement. Les autres sont installés dans l'un ou l'autre des lieux suivants : école, immeuble commercial, salle paroissiale, sous-sol d'église, centre de loisirs ou autre genre de bâtiment (tableau 22).

Tableau 21
Répartition des services de garde, selon la ligne de conduite générale du service à l'égard de la répartition des enfants

Ligne de conduite générale à l'égard de la répartition des enfants	Nombre de services de garde	%
Par groupes d'âge	49	23,1
Par groupes multiâge	141	66,5
Autant par groupes d'âge que par groupes multiâge	22	10,4
Total	212	100,0

Tableau 22
Répartition des services de garde, selon le type de locaux et bâtiments où se trouvent les services de garde en milieu communautaire

Locaux et bâtiments	Nombre de services de garde	%
Maison privée ou appartement	57	27,0
Centre communautaire	95	45,0
Centre de loisirs	4	1,9
Salle paroissiale ou sous-sol d'église	12	5,7
École (ou ancienne école)	15	7,1
Immeuble commercial	12	5,7
Autres	16	7,6
Total	211	100,0

Dans plus de la moitié des cas, les locaux utilisés par le service de garde lui sont exclusivement réservés. Pour 7,1 % des services de garde, les locaux sont partagés et d'autres activités peuvent s'y dérouler simultanément à la garde des enfants. Les locaux des autres services de garde leur sont réservés, mais uniquement durant leurs heures d'ouverture.

Par ailleurs, la très grande majorité des services de garde recensés, soit 83 %, n'offrent pas de repas. Ce taux s'explique certainement en partie par le fait que la garde occasionnelle à la demi-journée est le mode le plus fréquent. Toutefois,

Présentation des résultats

près de 64 % des services offrent une ou des collations aux enfants durant la journée. Enfin, 71,2 % des services de garde en milieu communautaire disent avoir accès à une cour extérieure (données non présentées).

2.9 Tarifs habituels et particuliers

Tarifs habituels

Il est important de mentionner au départ que près de 45 % des répondants ont indiqué que, de façon générale, le recours à leur service de garde est gratuit pour l'ensemble des utilisateurs (données non présentées). D'autre part, parmi ceux dont le service est tarifé, les frais exigés, qu'ils soient à l'heure, à la demi-journée, à la journée ou selon une autre modalité, demeurent dans l'ensemble relativement modestes.

Ainsi, parmi les services ayant un tarif horaire, soit environ un service sur cinq, plus de la moitié exigent 1,50\$ ou moins de l'heure. Parmi les 32,5 % de services ayant un tarif à la demi-journée, celui-ci est de 3,50\$ dans la moitié des cas. Quant au tarif journalier, demandé par le quart des services recensés, il est de 5\$ ou moins dans près de 57 % des services en question. Quelques répondants indiquent qu'ils demandent un tarif à la semaine, à la session,

à la saison ou même à l'année. Ces cas demeurent cependant très marginaux.

Tarifs particuliers

Comme on peut le voir au tableau 23, près de la moitié des services recensés ont un ou des tarifs particuliers pour certains utilisateurs. Ainsi, 67 % de ces services disent avoir des tarifs particuliers pour les familles dont plusieurs enfants fréquentent le service de garde. Les membres de l'organisme communautaire ou encore les personnes qui participent aux activités organisées par l'organisme peuvent aussi bénéficier d'un tarif particulier pour le service de garde. C'est le cas dans 47,1 % des services de garde ayant un ou des tarifs particuliers. Plus de 42 % des services qui offrent un ou des tarifs particuliers le font pour tenir compte des revenus de la famille. Enfin, les familles qui font l'objet d'une recommandation psychosociale par le CLSC, le centre jeunesse ou un autre partenaire du milieu peuvent compter sur un tarif spécial dans 37,5 % des services de garde ayant un ou des tarifs particuliers.

Certains services combinent plusieurs de ces tarifs particuliers. Les services n'ayant qu'un seul des tarifs particuliers sont cependant plus nombreux que ceux qui en combinent plusieurs. C'est la combinaison d'un tarif pour les familles nombreuses

Tableau 23
Tarifs particuliers offerts par certains services de garde communautaires

Tarif particulier	Nombre de services de garde*	% des services de garde ayant un ou des tarifs particuliers
Familles ayant plusieurs enfants qui fréquentent le service de garde	70	67,3
Membres de l'organisme ou participants à ses activités	49	47,1
Familles à faible revenu	44	42,3
Familles ayant reçu une recommandation psychosociale (CLSC, centre jeunesse)	39	37,5
Nombre de services ayant un ou des tarifs particuliers	104	—

* Un total de 108 services de garde n'offrent aucun tarif particulier, mais d'autres services en ont plus d'un. Il ne s'agit donc pas dans cette colonne de la répartition des services de garde.

et d'un tarif pour les membres de l'organisme ou les participants à ses activités que l'on rencontre le plus fréquemment, bien que ce soit dans onze services seulement. Notons enfin qu'une trentaine de services de garde déclarent avoir d'autres tarifs que ceux que nous venons de survoler. Par ailleurs, plus des trois quarts des services de garde (75,9 %) n'exigent pas de frais pour l'inscription de l'enfant.

2.10 Financement des organismes communautaires et de leurs services de garde

2.10.1 Sources de financement des organismes communautaires

Les sources de financement dont dépendent les organismes communautaires sont multiples et

variées. Plusieurs ministères provinciaux et certains ministères fédéraux financent les organismes communautaires dont relèvent les services de garde recensés. Ainsi, plus de 70 % des organismes communautaires reçoivent une partie de leur financement du ministère de la Santé et des Services sociaux, tandis qu'environ 44 % disent en recevoir du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Quant à Santé Canada, il fait partie des sources de financement de plus du tiers des organismes consultés. Par ailleurs, on notera que la contribution des parents est une des sources de financement de 41 % des organismes interrogés, alors qu'environ 60 % des organismes comptent sur le soutien de fondations, d'entreprises ou d'autres sources privées pour financer leurs activités. Enfin, quelque 10 % des organismes ont des activités d'autofinancement.

Tableau 24
Sources de financement des organismes communautaires offrant un service de garde

Sources de financement	Nombre d'organismes communautaires	% des organismes communautaires
Ministère de la Santé et des Services sociaux (Régie régionale de la santé et des services sociaux)	149	70,3
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	94	44,3
Santé Canada	75	35,4
Soutien à l'action bénévole	42	19,8
Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA)	34	16,0
Municipalités	28	13,2
Ministère de l'Éducation (MEQ)	21	9,9
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	12	5,7
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	8	3,8
Développement des ressources humaines Canada	7	3,3
Secrétariat au loisir et au sport	5	2,4
Ministère du Développement économique et régional	3	1,4
Contributions des parents	87	41,0
Sources privées (fondations, entreprises privées, etc.)	127	59,9
Activités d'autofinancement	21	9,9
Autres	20	9,4
Ne sait pas/Ne répond pas	9	4,2
Organismes consultés	212	—

Présentation des résultats

2.10.2 Financement du service de garde

Nous avons demandé aux répondants d'estimer la part du budget de l'organisme qui est consacrée au service de garde. Près de la moitié (45,3 %) des répondants n'ont pas été en mesure de fournir une telle estimation. On verra plus loin que les estimations concernant les questions relatives aux parts de financement du service de garde provenant des différentes sources (gouvernementales, privées, parents) ont connu également de faibles taux de réponse. Précisons que la consigne donnée aux intervieweurs était, devant l'hésitation du répondant, d'accepter l'absence de réponse plutôt que d'insister pour avoir une estimation qui se serait révélée trop hasardeuse. Néanmoins, les réponses à ces questions doivent être prises à titre indicatif et traitées avec réserve. Ainsi, parmi ceux qui ont avancé une estimation, 56 % calculent que c'est 20 % ou moins du budget de l'organisme communautaire qui est affecté au service de garde. Près du quart de ces répondants estiment que l'organisme consacre plutôt entre 21 et 40 % de son budget au service de garde. Signalons également que près de 9 % des organismes évaluent qu'entre 81 et 100 % de leur budget est consacré au service de garde (tableau 25).

Près de la moitié des répondants (61 sur 128) ayant donné une estimation à cet égard évaluent que le financement gouvernemental provenant de sources fédérales, provinciales ou municipales représente entre 81 et 100 % du financement de leur service de garde (tableau 26). Seulement 12,3 % estiment que cette source compte pour moins de 41 % du financement du service de garde.

Par ailleurs, les contributions des parents représenteraient 20 % ou moins du financement du service de garde dans 63,4 % des cas. Cependant, pour près de 11 % des services de garde, elles fournissent plus de 80 % du financement (tableau 27).

Enfin, de façon générale, les sources privées compteraient également pour une proportion restreinte du financement. Les 45,1 % (32 sur 71)

Tableau 25
Répartition des organismes, selon la proportion du budget total de l'organisme affectée spécifiquement au service de garde

Proportion du budget de l'organisme consacrée au service de garde	Nombre d'organismes	%
20 % ou moins	65	56,0
21 % à 40 %	28	24,1
41 % à 60 %	8	6,9
61 % à 80 %	5	4,3
81 % à 100 %	10	8,6
Total	116	100,0
Ne sait pas/ Ne répond pas	96	—
Organismes consultés	212	—

Tableau 26
Répartition des services de garde, selon la proportion du financement total du service provenant de contributions publiques

Proportion du financement total du service de garde	Nombre de services de garde	%
1 % à 20 %	8	6,3
21 % à 40 %	8	6,3
41 % à 60 %	24	18,8
61 % à 80 %	27	21,1
81 % à 100 %	61	47,7
Total	128	100,0
Données manquantes	84	—
Organismes consultés	212	—

des répondants qui ont avancé un chiffre quant à l'importance du financement privé estiment qu'il correspond à 20 % ou moins du financement. Encore une fois cependant, une portion relativement importante (12,7 %) affirment que c'est plus de 80 % du financement de leur service de garde qui provient de sources privées (tableau 28).

Tableau 27
Répartition des services de garde,
selon la proportion du financement total du
service provenant de contributions parentales

Proportion du financement total du service de garde	Nombre de services de garde	%
1 % à 20 %	59	63,4
21 % à 40 %	9	9,7
41 % à 60 %	9	9,7
61 % à 80 %	6	6,5
81 % à 100 %	10	10,8
Total	93	100,0
Données manquantes	119	–
Organismes consultés	212	–

Tableau 28
Répartition des services de garde,
selon la proportion du financement total du
service provenant de contributions privées

Proportion du financement total du service de garde	Nombre de services de garde	%
1 % à 20 %	32	45,1
21 % à 40 %	13	18,3
41 % à 60 %	13	18,3
61 % à 80 %	4	5,6
81 % à 100 %	9	12,7
Total	71	100,0
Données manquantes	141	–
Organismes consultés	212	–

2.10.3 Sources de financement publiques du service de garde

Le programme de soutien aux organismes communautaires (SOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux est le plus fréquemment mentionné comme source de financement publique : plus de 55 % des répondants en font mention. D'autres programmes relevant du secteur de la santé et des services sociaux sont

également indiqués, par exemple *Naître égaux*, *grandir en santé* et le Programme de soutien aux jeunes parents, ou encore le programme YAPP. Dans le cas de Santé Canada, c'est principalement le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) qui figure parmi les sources de financement des services de garde. Environ le tiers des répondants en font mention.

Du côté du ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille, c'est surtout grâce au programme de subventions salariales que les services de garde obtiennent du financement de leurs activités. Le Fonds de lutte contre la pauvreté vient ensuite. Les répondants font également mention du programme de financement lié aux compétences parentales, du Fonds jeunesse Québec et du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Dans le cas du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, les programmes d'aide à la francisation des immigrants et de soutien à la participation civique sont mentionnés, tandis que du côté du ministère de l'Éducation, on fait principalement référence au Programme de soutien à l'éducation populaire autonome.

2.11 Services de garde en milieu communautaire, selon les régions

Sans surprise, c'est dans la région de Montréal qu'on trouve le plus grand nombre de services de garde communautaires. Pas moins de 34 % des services recensés sont dans cette région. C'est la Montérégie qui vient au deuxième rang quant au nombre de services de garde communautaires, soit 34 comparativement aux 72 de Montréal. De façon un peu plus surprenante, la région de la Capitale-Nationale ne compte que 10 services de garde communautaires. C'est moins que les régions de Laval (11), de Lanaudière (15) et des Laurentides (15). C'est moins également que la région du Centre-du-Québec, qui en compte 12. Certaines régions ne comptent pas ou à peu près pas de services de garde communautaires. C'est notamment le cas de la région du Bas-Saint-Laurent, où aucun service n'a pu être recensé. Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec n'en comptent qu'un seul chacune (tableau 29).

Présentation des résultats

Dans toutes les régions, les services qui accueillent les enfants sur une base occasionnelle à la demi-journée sont toujours plus nombreux que ceux qui ne le font pas (tableau 30).

Tableau 29
Répartition des services de garde communautaires, selon les régions

Régions	Nombre de services de garde recensés	%
01 Bas-Saint-Laurent	0	0,0
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	0,5
03 Capitale-Nationale	10	4,7
04 Mauricie	6	2,8
05 Estrie	7	3,3
06 Montréal	72	34,0
07 Outaouais	8	3,8
08 Abitibi	7	3,3
09 Côte-Nord	4	1,9
10 Nord-du-Québec	1	0,5
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	1,4
12 Chaudière-Appalaches	6	2,8
13 Laval	11	5,2
14 Lanaudière	15	7,1
15 Laurentides	15	7,1
16 Montérégie	34	16,0
17 Centre-du-Québec	12	5,7
Total	212	100,0

Garde régulière et occasionnelle

Dans la région de la Capitale-Nationale, aucun service de garde n'offre que la garde régulière. C'est aussi le cas des régions de Laval et des Laurentides. Toutefois, dans la Capitale-Nationale, la très grande majorité des services de garde recensés (90 %) accueillent des enfants uniquement sur une base occasionnelle, alors que dans la région de Laval, près des trois quarts des services accueillent des enfants à la fois sur une base occasionnelle et sur une base régulière. Dans les Laurentides, on trouve la situation inverse, alors qu'environ le quart des services de garde accueillent des enfants sur une base occasionnelle, mais jamais sur une base régulière. Dans la région de Montréal, le scénario le plus fréquent est l'offre simultanée de la garde régulière et de la garde occasionnelle (52,8 %). Par ailleurs, plus de 29 % des services de garde recensés dans cette région offrent la garde occasionnelle seulement. Dans la région de Lanaudière, près de 47 % des services de garde offrent les deux modes comparativement à 33,3 % qui n'offrent que la garde occasionnelle et 20 %, que la garde régulière. Dans des proportions légèrement différentes, c'est sensiblement le même portrait qu'on retrouve en Montérégie, où plus de la moitié des services recensés offrent les deux modes de garde, tandis que 35,3 % n'offrent que la garde occasionnelle et 11,8 %, que la garde régulière. Enfin, dans le Centre-du-Québec, près de 60 % des services offrent exclusivement la garde occasionnelle alors que 33,3 % offrent les deux (tableau 30).

Heures d'ouverture et capacité d'accueil

La région de la Capitale-Nationale est celle où le nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine est le plus grand, soit 36,5 heures. L'Estrie et la Côte-Nord viennent ensuite. Pour ce qui est des heures d'ouverture le soir et la fin de semaine, les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont celles qui en offrent le plus, soit 5,75 heures, suivies de l'Estrie, puis de la Montérégie (données non présentées).

Tableau 30
Offre de garde occasionnelle et offre de garde régulière en milieu communautaire, selon les régions

RÉGIONS		TYPES DE GARDE				
		1. Services offrant la garde régulière et la garde occasionnelle	2. Services offrant la garde occasionnelle seulement	3. Services offrant la garde occasionnelle (1 + 2)	4. Services offrant la garde régulière seulement	Nombre total de services dans la région* (3 + 4)
Capitale-Nationale	Nombre %	1 10,0	9 90,0	10 100,0	0 0,0	10 100,0
Montréal	Nombre %	38 52,8	21 29,2	59 81,9	13 18,1	72 100,0
Laval	Nombre %	8 72,7	3 27,3	11 100,0	0 0,0	11 100,0
Lanaudière	Nombre %	7 46,7	5 33,3	12 80,0	3 20,0	15 100,0
Laurentides	Nombre %	11 73,3	4 26,7	15 100,0	0 0,0	15 100,0
Montréal	Nombre %	18 52,9	12 35,3	30 88,2	4 11,8	34 100,0
Centre-du-Québec	Nombre %	4 33,3	7 58,3	11 91,7	1 8,3	12 100,0

* Seules les régions comptant dix services de garde communautaires ou plus ont été prises en compte dans le présent tableau.

En ce qui concerne la capacité d'accueil, on notera que, dans toutes les régions, exception faite du Nord-du-Québec, la majorité des services recensés peuvent accueillir simultanément moins d'une vingtaine d'enfants (données non présentées).

Éducatrices

La région de la Chaudières-Appalaches se distingue des autres régions du fait qu'elle est la seule où toutes les éducatrices travaillent à temps partiel. Dans huit régions du Québec, il y a davantage d'éducatrices à temps partiel que d'éducatrices à temps plein, tandis que c'est l'inverse dans trois régions. Par ailleurs, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec sont les deux seules régions où, selon les répondants, toutes les éducatrices des services de garde sont titulaires d'un diplôme pertinent reconnu. Dans les deux régions comptant le plus d'éducatrices, soit à Montréal et en Montérégie, les taux d'éducatrices diplômées sont respectivement de 39,3 % et de 33,3 % (données non présentées).

2.12 Offre de services de garde des organismes communautaires dans le secteur famille et dans les autres secteurs

On trouve des organismes communautaires offrant des services de garde dans plusieurs secteurs, mais principalement dans le secteur famille. En effet, près de 70 % des services de garde recensés en milieu communautaire se rattachent au secteur famille. Le secteur des organismes s'adressant aux femmes, où se trouvent un peu plus de 10 % des services recensés, arrive en deuxième. Un peu moins de 4 % des services de garde en milieu communautaires se trouvent dans des organismes offrant des services aux réfugiés, aux personnes immigrantes et aux communautés ethnoculturelles. Enfin, les secteurs du logement, de l'alphabétisation populaire et du loisir rassemblent environ 5 % des services de garde recensés (tableau 31).

Présentation des résultats

Tableau 31
Répartition des services de garde
communautaires, selon les secteurs
d'intervention des organismes communautaires

Secteurs d'intervention	Nombre d'organismes communautaires	%
Alphabétisation populaire	4	1,9
Famille	148	69,8
Femmes	22	10,4
Logement	1	0,5
Loisir	6	2,8
Réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles	8	3,8
Aucun secteur déterminé	23	10,8
Total	212	100,0

Garde régulière et garde occasionnelle, selon les secteurs

La comparaison des services de garde recensés dans le secteur famille avec ceux recensés dans les autres secteurs révèle un certain nombre de particularités. Ainsi, une plus faible proportion des services de garde du secteur famille offre la garde régulière comparativement aux services des autres secteurs, à savoir 62,8 % par rapport à 67,2 %. De même, parmi les enfants qui fréquentent le service sur une base régulière, une plus forte proportion le font à temps partiel dans les services de garde du secteur famille (94,6 %) que dans les autres secteurs (88,4 %).

Motifs d'utilisation du service de garde

Parmi les motifs invoqués comme principale raison pour les parents d'utiliser les services de garde, tant sur une base régulière qu'occasionnelle, le répit parental revient beaucoup plus souvent dans le secteur famille que dans les autres secteurs. D'autre part, la participation à une activité de l'organisme est le principal motif d'utilisation des services de garde sur une base régulière ou occasionnelle dans les autres secteurs alors que dans les organismes du secteur

famille, ce motif arrive au deuxième rang. Enfin, les activités personnelles des parents sont mentionnées plus fréquemment dans les autres secteurs que dans le secteur famille pour justifier l'utilisation du service de garde sur une base occasionnelle.

Modalités d'accueil

Une plus faible proportion des organismes du secteur famille accueillent des enfants à l'heure sur une base occasionnelle que dans les autres secteurs (41,5 % par rapport à 51,9 %). D'autre part, les organismes du secteur famille offrent des périodes d'ouverture moins longues que les services de garde des organismes des autres secteurs. Ainsi, ils sont ouverts en moyenne 22 heures par semaine dans ce secteur, alors qu'ils le sont pendant une trentaine d'heures dans les services de garde des autres secteurs. On constate un écart semblable dans les heures régulières d'ouverture (de jour, en semaine) ou les heures d'ouverture le soir et la fin de semaine.

Éducatrices

En ce qui a trait au régime de travail des éducatrices et à leur formation, les services de garde du secteur famille et ceux des autres secteurs ne présentent pas de différences notables. Ainsi, dans l'un et l'autre cas, environ la moitié des éducatrices travaillent à temps plein et l'autre moitié à temps partiel. Par ailleurs, dans le secteur famille, comme dans les autres secteurs, environ 36 % des éducatrices sont titulaires d'un diplôme reconnu relié directement à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant.

Financement du service de garde selon les secteurs⁹

Les organismes du secteur famille semblent affecter une part plus importante de leur budget au service de garde que les organismes des autres secteurs. En effet, 22 % des répondants du secteur famille disent consacrer plus de 40 % du

9. On se souviendra que le taux de réponse aux questions portant sur le financement des services de garde était relativement faible. Les résultats concernant cet aspect doivent donc être examinés avec réserve.

budget de leur organisme au service de garde, alors que seulement 14,3 % des répondants des autres secteurs disent en faire autant.

Par ailleurs, le financement gouvernemental semble représenter une part sensiblement plus importante du financement des services de garde des organismes famille que de celui des organismes des autres secteurs. Ainsi, le financement gouvernemental représente de 81 à 100 % du financement du service de garde pour la moitié des organismes famille et pour 41,2 % des organismes des autres secteurs.

En conséquence, la part du financement du service de garde provenant des parents est plus faible dans les organismes du secteur famille que dans les autres secteurs. En effet, plus de 72 % des répondants du secteur famille estiment que cette source compte pour 20 % ou moins du financement du service de garde alors que, plus d'une fois sur deux, les répondants des autres secteurs évaluent que la contribution des parents représente une proportion plus importante du financement du service de garde. Le quart des répondants des organismes des autres secteurs affirment que la contribution des parents représente plus de 80 % du financement du service de garde, alors que seulement 3,3 % des répondants du secteur famille affirment la même chose.

2.13 Particularités des différentes offres de services de garde

Les services de garde recensés dans le cadre de l'enquête peuvent être classés en trois groupes, selon qu'ils offrent des services sur une base régulière ou occasionnelle, ou encore sur ces deux bases à la fois. Afin d'alléger les comparaisons qui suivent, nous parlerons des groupes 1, 2 et 3.

- GROUPE 1 : Services de garde offrant exclusivement la garde régulière (nombre = 28)

GROUPE 2 : Services de garde offrant exclusivement la garde occasionnelle (nombre = 76)

GROUPE 3 : Services de garde offrant à la fois la garde régulière et la garde occasionnelle (nombre = 108)

Motifs de fréquentation

Autant dans le groupe 1 que dans le groupe 3, la participation à une activité de l'organisme est la principale raison la plus fréquemment mentionnée pour justifier l'utilisation de la garde sur une base régulière. Dans 38,1 % des cas, les services de garde du groupe 3 mentionnent le répit parental comme la principale raison. À l'opposé, dans les services de garde du groupe 1, c'est la socialisation des enfants qui arrive au deuxième rang des principaux motifs d'utilisation du service de garde sur une base régulière (données non présentées).

En ce qui concerne les motifs d'utilisation de la garde occasionnelle, une plus forte proportion des organismes du groupe 2 affirment que la participation à une activité de l'organisme est le principal motif d'utilisation. En effet, c'est le cas de près de la moitié de ces organismes. En comparaison, seulement 29 % des services du groupe 3 mentionnent ce motif comme principale raison. Par ailleurs, les activités personnelles sont présentées comme la principale raison de l'utilisation des services de garde sur une base occasionnelle par près de 17 % des services du groupe 3, par rapport à 6,6 % seulement des organismes du groupe 2 (données non présentées).

Capacité d'accueil, heures d'ouverture et taux d'occupation

Si, de façon générale, la majorité des services de garde peuvent accueillir entre 1 et 19 enfants simultanément, les services du groupe 3 semblent pouvoir en accueillir un peu plus. Ils sont en effet près de 30 % à déclarer pouvoir accueillir 20 enfants ou plus dans ce groupe, alors que seulement 20 % des services du groupe 2 peuvent le faire et 11,5 % des services du groupe 1.

Les services de garde du groupe 1 sont ceux dont les heures d'ouverture par semaine sont les moins nombreuses. Ainsi, ces services sont ouverts en moyenne une quinzaine d'heures par semaine, incluant les heures de jour et de soir, de semaine et de fin de semaine. En comparaison, les services du groupe 2 et du groupe 3 sont ouverts en moyenne 25 et 26 heures par semaine respectivement.

Présentation des résultats

Par ailleurs, comme on aurait pu s'y attendre, ce sont les services du groupe 1 qui déclarent les plus hauts taux d'occupation. Plus de 82 % des services de garde de ce groupe estiment avoir un taux d'occupation de 80 % ou plus pour la dernière année. Près de 43 % déclarent même un taux d'occupation de 100 % durant cette période. En comparaison, seulement 15,8 % des services de garde du groupe 2 et 17,6 % du groupe 3 déclarent un taux de 100 %.

Éducatrices

Le groupe 1 est celui qui affiche le plus faible taux d'éducatrices à temps plein. Un peu moins de 27 % des éducatrices y travaillent à temps

plein alors que ce taux dépasse 50 % dans les deux autres groupes de services. Cependant, selon nos données, les services du groupe 1 sont aussi ceux où la proportion d'éducatrices titulaires d'un diplôme relié directement à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant est la plus élevée. Selon les répondants, dans les services du groupe 1, plus de 51 % des éducatrices possèdent un diplôme d'une formation reconnue. Dans les services du groupe 3, le taux de formation est d'environ 40 %, alors qu'il est de 37,4 % dans les services du groupe 2.

Conclusion

La présente enquête a permis de dresser un premier portrait de l'offre de services de garde en milieu communautaire dont l'un des principaux constats est certainement la grande diversité de cette offre. C'est évidemment dans la région de Montréal qu'est située la majorité des services de garde communautaires recensés. Les autres régions où l'on trouve le plus grand nombre de services de garde communautaires seraient celles des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de la Capitale-Nationale. Par contre, aucun service n'a été recensé dans la région du Bas-Saint-Laurent, et les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en comptent trois ou moins. D'autre part, selon les données recueillies, près de 70 % des services de garde en milieu communautaire seraient offerts par des organismes du secteur famille.

Le portrait de l'offre de garde en milieu communautaire montre également que les organismes communautaires ayant un service de garde n'offrent pas tous la garde de type halte-garderie, au sens où l'entend la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde¹⁰. En effet, si une majorité des services de garde communautaires accueillent des enfants sur une base occasionnelle, plusieurs en accueillent aussi sur une base régulière. Certains services accueillent d'ailleurs les enfants exclusivement sur cette base. Au total, 76 seulement des 212 services recensés n'offrent que la garde occasionnelle et sont donc davantage susceptibles de répondre à la définition de halte-garderie sur laquelle s'appuie le Ministère.

En ce qui concerne les parents utilisateurs des services de garde communautaires, 86 % sont des membres de l'organisme communautaire ou encore des personnes qui participent à l'une des activités de l'organisme. La participation à une activité de l'organisme est d'ailleurs la principale raison la plus fréquemment évoquée pour justifier l'utilisation du service de garde de façon régulière ou occasionnelle. Selon les données, 42 % des services de garde ne sont pas offerts à l'ensemble de la communauté. Par ailleurs, plus des trois quarts des services de garde ont une capacité maximale d'accueil de 19 enfants ou moins par jour et plus de 46 % des répondants déclarent avoir accueilli en moyenne de 1 à 9 enfants par jour au cours de la dernière année.

En ce qui concerne la qualité des services de garde offerts, certains éléments peuvent être mentionnés, même si cet aspect n'entrait pas dans le cadre de l'enquête. Ainsi, sur les 551 éducatrices des services de garde communautaires, plus de 40 % sont titulaires d'un diplôme reconnu par le Ministère, d'une formation reliée à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant. Dans près de la moitié des cas, il s'agit d'un diplôme d'études collégiales. Par ailleurs, selon les données recueillies, près de 68 % des services de garde disposeraient d'un programme éducatif. Toutefois, dans près de la moitié des cas, il s'agirait d'un programme maison. Quant aux ratios, à première vue, ils semblent se comparer plutôt avantageusement avec ce qui est prescrit dans les milieux régis. On y trouve toutefois une grande diversité entre les services. Enfin, de façon générale, les deux tiers des services de garde recensés fonctionnent par groupes multiâge.

Sur le plan du financement des services de garde, près de 39 % des répondants affirment qu'il n'y a aucuns frais pour le service de garde. Les contributions exigées des utilisateurs, lorsque c'est le cas, sont la plupart du temps relativement modestes. Aussi le financement des services de garde communautaires repose-t-il sur d'autres

10. Bien que les articles concernant les haltes-garderies ne soient pas encore promulgués, la loi définit le terme halte-garderie de la façon suivante : « Un établissement qui fournit un service de garde dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants de façon occasionnelle telle que déterminée par règlement et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives. »

sources. Plus de 70 % des organismes communautaires qui ont un service de garde obtiennent une partie de leur financement du ministère de la Santé et des Services sociaux, alors que 45 % disent recevoir du financement du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Parmi les répondants qui ont avancé une estimation¹¹ de l'importance du financement public dans

le budget du service de garde, plus de 47 % estiment que cette source représente 80 % ou plus du financement. Si ces données sont fondées, les contributions des utilisateurs et du secteur privé (campagne de financement, fondations, contributions d'entreprises ou du milieu) au financement du service de garde seraient donc relativement restreintes dans bien des cas.

11. On se souviendra qu'environ 40 % des répondants se sont dits incapables d'avancer une telle estimation.

ANNEXE

Questionnaire

SERVICES DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Nom de l'organisme communautaire : _____

Secteur d'activité (mission principale) : _____

Adresse de l'organisme : _____

N° de téléphone : _____

OFFRE DE SERVICES DE GARDE

1. Votre organisme offre-t-il des services de garde à des enfants de moins de 5 ans qu'il accueille au sein d'un local situé à l'intérieur ou à l'extérieur de vos locaux ?

Oui ☐ Passez à la section suivante.

Non ☐ Si non, remerciez la personne et mettre fin à l'entrevue téléphonique.

Nom du service de garde : _____

Adresse du service de garde
(si différente de celle de l'organisme) : _____

N° de téléphone du service de garde
(si différent de celui de l'organisme) : _____

Nom et fonction de la personne
interviewée : _____

Date de la tenue de
l'entretien téléphonique : _____

Nom de l'intervieweur : _____

Région administrative : _____

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

2. Votre service de garde accueille-t-il des enfants de façon régulière (L'enfant fréquente le service de garde les mêmes journées ou les mêmes demi-journées toutes les semaines, par exemple tous les lundis, les mercredis et les vendredis matins) (à titre d'exemple, jardins d'enfants, ateliers éducatifs, pré-maternelle) ?

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 3.

a) Parmi les enfants accueillis sur une base régulière, y en a-t-il qui fréquentent le service de garde à temps plein, soit au moins quatre journées par semaine ?

Oui ☐

Non ☐

b) Parmi les enfants accueillis sur une base régulière, y en a-t-il qui fréquentent le service de garde à temps partiel, soit moins de quatre journées par semaine ?

Oui ☐

Non ☐

c) De façon générale, les enfants qui fréquentent votre service de garde sur une base régulière le fréquentent les mêmes journées ou demi-journées de la semaine durant une période :

D'un an ☐

De six mois à moins d'un an ☐

De trois mois à moins de six mois ☐

De moins de trois mois ☐

d) Quelles sont les raisons pour lesquelles les parents utilisent, de façon régulière, les services de garde pour leurs enfants ? (Plusieurs choix possibles)

Parce qu'ils occupent un emploi régulier (temps plein ou temps partiel) ☐

Parce qu'ils occupent un emploi sur appel, à la pige, selon des horaires irréguliers ou qu'ils effectuent des heures supplémentaires ☐

Pour des raisons d'études ☐

Pour participer à une activité dispensée par votre organisme ☐

Pour du répit parental ☐

Pour favoriser la socialisation de leurs enfants ☐

Pour réaliser des activités personnelles (recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, etc.) ☐

Autre ☐ précisez : _____

e) Quelle est la principale raison parmi celles que vous avez retenues précédemment ?

- Parce qu'ils occupent un emploi régulier (temps plein ou temps partiel) ☐
- Parce qu'ils occupent un emploi sur appel, à la pigue, selon des horaires irréguliers ou qu'ils effectuent des heures supplémentaires ☐
- Pour des raisons d'études ☐
- Pour participer à une activité dispensée par votre organisme ☐
- Pour du répit parental ☐
- Pour favoriser la socialisation de leurs enfants ☐
- Pour réaliser des activités personnelles (recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, etc.) ☐
- Autre ☐ précisez : _____

**3. Votre service de garde accueille-t-il des enfants de façon occasionnelle ?
(L'enfant fréquente le service de façon sporadique, soit des journées ou demi-journées qui peuvent varier d'une semaine à l'autre)**

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 4.

a) Parmi les enfants accueillis sur une base occasionnelle, y en a-t-il qui sont accueillis à la journée ?

Oui ☐

Non ☐

b) À la demi-journée ?

Oui ☐

Non ☐

c) À l'heure ?

Oui ☐

Non ☐

d) Quelles sont les raisons pour lesquelles les parents utilisent, de façon occasionnelle, les services de garde pour leurs enfants ?

- Parce qu'ils occupent un emploi régulier (temps plein ou temps partiel) ☐
- Parce qu'ils occupent un emploi sur appel, à la pigue, selon des horaires irréguliers ou qu'ils effectuent des heures supplémentaires ☐
- Pour des raisons d'études ☐
- Pour participer à une activité dispensée par votre organisme ☐
- Pour du répit parental ☐
- Pour favoriser la socialisation de leurs enfants ☐
- Pour réaliser des activités personnelles (recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, etc.) ☐
- Autre ☐ précisez : _____

e) Quelle est la principale raison parmi celles que vous avez retenues précédemment ?

- Parce qu'ils occupent un emploi régulier (temps plein ou temps partiel) ☐
- Parce qu'ils occupent un emploi sur appel, à la pige, selon des horaires irréguliers ou qu'ils effectuent des heures supplémentaires ☐
- Pour des raisons d'études ☐
- Pour participer à une activité dispensée par votre organisme ☐
- Pour du répit parental ☐
- Pour favoriser la socialisation de leurs enfants ☐
- Pour réaliser des activités personnelles (recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, etc.) ☐
- Autre ☐ précisez : _____

f) Pour chaque clientèle identifiée précédemment, indiquez le pourcentage de la clientèle totale qu'elle représente :

	Pourcentage	Ne sait pas	Non réponse
La clientèle régulière à temps plein	_____ %		
La clientèle régulière à temps partiel	_____ %		
La clientèle occasionnelle accueillie à la journée	_____ %		
La clientèle occasionnelle accueillie à la demi-journée	_____ %		
La clientèle occasionnelle accueillie à l'heure	_____ %		

MODALITÉS DE RÉSERVATION

4. En général, le parent doit-il réserver sa place ou sa période de garde à l'avance ?

- Oui ☐
- Non ☐ Passez à la question 7.

5. Quelles sont les modalités de réservation ?

- Le parent doit réserver au moins une semaine à l'avance ☐
- Le parent doit réserver quelques jours à l'avance (moins d'une semaine) ☐
- Le parent peut réserver le jour même ☐
- Autre modalité ☐ précisez : _____

6. Lorsque la période de réservation est terminée et qu'il reste des places ou des périodes de garde disponibles, les parents peuvent-ils les utiliser sans réservation en se présentant le jour même au service de garde ?

- Oui ☐
- Non ☐

Questionnaire

PÉRIODE D'OUVERTURE DU SERVICE DE GARDE

7. Pour chaque jour de la semaine, précisez les heures d'ouverture du service de garde :

	Matin	Après-midi	Jour complet	Soir
Lundi	de à	de à	de à	de à
Mardi	de à	de à	de à	de à
Mercredi	de à	de à	de à	de à
Jeudi	de à	de à	de à	de à
Vendredi	de à	de à	de à	de à
Samedi	de à	de à	de à	de à
Dimanche	de à	de à	de à	de à

8. Durant la dernière année, le service de garde a-t-il fermé ses portes au cours des mois suivants et si oui, précisez le nombre de semaines de fermeture ?

	Oui	Moins de 1 semaine	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines et plus	Non
Juin							
Juillet							
Août							
Décembre							
Janvier							

9. Au cours de la dernière année, le service de garde a-t-il fermé ses portes au cours d'autres mois que ceux précisés précédemment (autres que juin, juillet, août, décembre et janvier) ?

Oui ☐

Non ☐

10. Au cours de la dernière année, combien de jours le service de garde a-t-il été ouvert ?

_____ jours NSP ☐

FRÉQUENTATION DU SERVICE DE GARDE

11. Avez-vous fixé un nombre maximal d'heures de fréquentation par jour par enfant ?

Oui ☐ Précisez le nombre d'heures : _____ /jour

Non ☐

12. Avez-vous fixé un nombre maximal d'heures de fréquentation par semaine par enfant ?

Oui ☐ Précisez le nombre d'heures : _____ /semaine

Non ☐

13. Avez-vous fixé un nombre maximal de demi-journées de fréquentation par semaine par enfant ?

Oui ☐ Précisez le nombre de demi-journées : _____ /semaine

Non ☐

14. Avez-vous fixé un nombre maximal de journées de fréquentation par semaine par enfant ?

Oui ☐ Précisez le nombre de journées : _____ /semaine

Non ☐

PROGRAMME ÉDUCATIF

15. Le service de garde dispose-t-il d'un programme éducatif écrit ?

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 18.

16. S'agit-il d'un programme développé par le service de garde (programme maison) ou d'une application ou d'une adaptation d'un programme existant ?

Programme développé par le service de garde (programme maison) ☐ Passez à la question 18.

Application ou adaptation d'un programme existant ☐

17. Quel est le nom du programme que vous avez appliqué ou adapté ?

Jouer c'est magique ☐

Brindami ☐

Sésame ☐

Autre ☐ précisez : _____

ÉQUIPE DE TRAVAIL (du service de garde seulement)

18. Généralement, en incluant le personnel régulier, sur appel et le personnel employé dans le cadre de programmes gouvernementaux (tels que subventions salariales, Fonds de lutte contre la pauvreté, etc.), combien d'éducatrices le service de garde emploie-t-il à temps plein (30 heures et plus par semaine) et à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) ?

Nombre	Temps plein	Temps partiel
1		
2		
3		
4		
5		
Plus de 5, précisez le nombre :		

Questionnaire

19. Parmi les éducatrices, combien ont un diplôme relié directement à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant ?

Aucune ☐ Passez à la question 21.

1 ☐

2 ☐

3 ☐

4 ☐

5 ☐

20. Pour chacune des éducatrices ayant un diplôme relié directement à la garde, à l'éducation ou au développement de l'enfant, indiquez le plus haut diplôme obtenu :

	Éducatrices						
	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7
Attestation d'études collégiales (AEC)							
Certificat d'études collégiales (CEC)							
Diplôme d'études collégiales (DEC)							
Diplôme d'études universitaires (certificat)							
Diplôme d'études universitaires (baccalauréat)							
Diplôme d'études universitaires (maîtrise)							
Autres, précisez :							

21. La gestion ou la coordination du service de garde est-elle assumée par la personne responsable de l'organisme communautaire ?

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 23.

22. Combien d'heures par semaine la personne responsable de l'organisme communautaire consacre-t-elle à la gestion ou à la coordination du service de garde ?

_____ heures/semaine NSP ☐

Passez à la question 26.

23. La gestion ou la coordination du service de garde est-elle assumée par une autre personne ?

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 26.

24. Quelle est la fonction de cette personne ?

Responsable ou coordonnatrice du service de garde ☐

Responsable ou coordonnatrice du service de garde et éducatrice ☐

Autre ☐ précisez : _____

25. Combien d'heures par semaine cette personne consacre-t-elle à la gestion ou à la coordination du service de garde ?

_____ heures/semaine NSP ☐

26. Y a-t-il du personnel de soutien administratif affecté au travail de bureau du service de garde ? (Ne doit pas être affecté exclusivement au service de garde)

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 28.

27. Combien d'heures par semaine cette personne consacre-t-elle au travail de bureau du service de garde ?

_____ heures/semaine NSP ☐

CAPACITÉ D'ACCUEIL

28. Quel est le nombre maximum d'enfants que le service de garde peut accueillir simultanément ?

Nombre : _____

29. Au cours de la dernière année, combien d'enfants le service de garde a-t-il reçus en moyenne par jour ?

Nombre : _____ NSP ☐

30. Au cours de la dernière année, de façon générale, quel a été le taux d'occupation du service de garde ?

100 % ☐

Entre 80 % et 99 % ☐

Entre 60 % et 79 % ☐

Entre 40 % et 59 % ☐

Entre 20 % et 39 % ☐

Moins de 20 % ☐

NSP ☐

31. Au cours de la dernière année, combien d'enfants différents le service de garde a-t-il accueillis ?

Nombre : _____ enfants/année NSP ☐

CLIENTÈLES ET BESOINS

32. Votre service de garde s'adresse-t-il à des enfants âgés :

- De moins de 12 mois ☐
- De 12 mois à 18 mois ☐
- De 18 mois à 24 mois ☐
- De 2 ans ☐
- De 3 ans ☐
- De 4 ans ☐
- De 5 ans ☐
- De plus de 5 ans ☐

33. À quelle clientèle le service de garde s'adresse-t-il et quelle proportion approximative cette clientèle représente-t-elle de la clientèle totale du service de garde ?

	Oui	%	Non
a) La clientèle et/ou les membres de votre organisme			
b) Les familles référées par des partenaires du milieu (CLSC, centres jeunesse, hôpitaux, écoles du quartier, autres organismes communautaires, etc.)			
c) L'ensemble de la communauté, excluant les personnes couvertes par les deux catégories précédentes			

Si non à la question b), passez à la question 35.

34. Quels sont les principaux partenaires qui réfèrent des enfants au service de garde ?

- CLSC ☐
- Centres jeunesse ☐
- Hôpitaux ☐
- Écoles du quartier ☐
- Autres organismes communautaires ☐
- Autres ☐ précisez : _____

RATIOS ÉDUCATEUR-ENFANTS

35. De façon générale, le service de garde fonctionne-t-il en répartissant les enfants par groupes d'âge ou les intégrant dans un groupe multi-âge ?

- Groupes d'âge ☐
- Groupe multi-âge ☐
- Autant par groupes d'âge que par groupes multi-âge ☐

36. Quels sont les ratios éducateur-enfants en application pour les différents groupes d'âge du service de garde ?

Moins de 12 mois : _____

12 à 18 mois : _____

18 à 24 mois : _____

2 ans : _____

3 ans : _____

4 ans : _____

5 ans : _____

multi-âge : _____

LOCAUX

37. Dans quel type de local se trouve votre service de garde ?

Une maison privée ou un logement ☐

Un centre communautaire ☐

Un centre de loisirs ☐

Une salle paroissiale ou un sous-sol d'église ☐

Une école (ou ancienne école) ☐

Autre ☐ précisez : _____

a) Le service de garde dispose-t-il ou a-t-il accès à une cour extérieure ?

Oui ☐

Non ☐

b) Les locaux occupés par votre service de garde sont-ils réservés à la garde d'enfants ou sont-ils utilisés à d'autres fins ?

Locaux réservés exclusivement à la garde d'enfants
(aucune autre activité dans ces locaux) ☐

Locaux réservés à la garde seulement durant les heures du service de garde
(mais peuvent être utilisés à d'autres fins lorsque le service de garde est fermé) ☐

Locaux partagés (d'autres activités peuvent s'y dérouler simultanément) ☐

NSP/NRP ☐

PRESTATION

38. Le service de garde offre-t-il :

a) un repas ?

Oui ☐

Non ☐

b) une ou des collations ?

Oui ☐

Non ☐

CONTRIBUTION PARENTALE

39. Généralement, quel est le tarif régulier qu'un parent doit déboursier pour bénéficier du service de garde selon les différentes modalités de fréquentation prévues ?

	Tarif (\$)	Ne s'applique pas
Service gratuit (pour l'ensemble des utilisateurs)		
Tarif à l'heure		
Tarif pour une demi-journée		
Tarif pour une journée		
Tarif pour une semaine (5 demi-journées)		
Tarif pour une semaine (5 journées)		
Tarif pour une session, précisez le nombre de semaines : _____		
Tarif pour un an		
Autre tarif, précisez : _____		

40. Y aurait-il d'autres politiques tarifaires régulières que nous n'avons pas mentionnées ?

Oui ☐ Précisez :

Non ☐

41. Exigez-vous des frais d'inscription pour la garde d'enfants ?

Oui ☐

Non ☐

42. Avez-vous une politique tarifaire particulière pour les familles ayant plusieurs enfants qui fréquentent le service de garde (économie d'échelle) ?

Oui ☐

Non ☐

43. Avez-vous une politique tarifaire particulière pour les membres de votre organisme et/ou les participants aux activités de votre organisme ?

Oui ☐

Non ☐

44. Avez-vous une politique tarifaire particulière qui tient compte des revenus de la famille ?

Oui ☐

Non ☐

45. Avez-vous une politique tarifaire particulière pour les familles ayant une référence psychosociale (CLSC, centre jeunesse, etc.) ?

Oui ☐

Non ☐

FINANCEMENT

46. Au cours de la dernière année financière, quelles ont été les diverses sources de financement de l'organisme communautaire ?

Santé Canada

☐ Précisez : _____

Régie régionale de la santé
et des services sociaux (RSSS)

☐ Précisez : _____

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille (MESSF)

☐ Précisez : _____

Ministère du Développement économique et régional

☐ Précisez : _____

Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA)

☐ Précisez : _____

Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration (MRCI)

☐ Précisez : _____

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

☐ Précisez : _____

Ministère de l'Éducation (MEQ)

☐ Précisez : _____

Secrétariat au loisir et aux sports

☐ Précisez : _____

Municipalités

☐ Précisez : _____

Support à l'action bénévole (Budget discrétionnaire)

☐ Précisez : _____

Contributions des parents

☐

Sources privées

☐

Autres, précisez : _____ ☐

47. Quelle est la part du budget total de l'organisme qui est affectée spécifiquement au service de garde ?

_____ % NSP ☐

48. Dans le budget total du service de garde, quelle part provient :

a) de sources gouvernementales (fédéral, provincial et municipal) ?

_____ % du financement total du service de garde NSP ☐

b) des contributions des parents ?

_____ % du financement total du service de garde NSP ☐

c) de sources privées de financement (fondations et corporations privées, ex. : Centraide) ?

_____ % du financement total du service de garde NSP ☐

**Avant de terminer, j'aimerais confirmer avec vous les coordonnées du service de garde.
Sont-elles différentes de celles de l'organisme communautaire ?**

Oui ☐

Non, les mêmes que l'organisme ☐

Pourriez-vous me donner l'adresse du service de garde ? _____

Puis-je avoir votre nom et votre fonction au sein de l'organisme ? _____

